



pour chaque enfant

AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

Comment utiliser les pactes mondiaux sur la migration et les réfugiés en faveur des enfants déracinés

REMERCIEMENTS

Ce rapport n'aurait jamais vu le jour sans les généreuses contributions d'un grand nombre d'individus et d'organisations de par le monde. Nous souhaitons exprimer notre gratitude à : Omar Abdi, Directeur général adjoint ; Justin Forsyth, Directeur général adjoint ; Ted Chaiban, Directeur, Division des programmes ; Laurence Chandy, Directeur, Division de la recherche et des politiques ; Paloma Escudero, Directrice, Division de la communication ; Caroline den Dulk, Directrice adjointe, Division de la communication ; Manuel Fontaine, Directeur des opérations d'urgence, Sikander Kahn, Directeur adjoint des opérations d'urgence, Martin Kim, du Bureau du Maire pour les Affaires de l'immigration de New York, Samuel Solomon, du Bureau du Maire pour les Affaires de l'immigration de New York, et Cristina Muniz, Cofondatrice de Terra Firma à New York ; Alice Yasmeen Abdallah, Segolene Adam, David Anthony, Begoña Arellano, María Lucila Argüello, Marta Arias, Lea Beaudry, Amy Blomme, Nicola Brandt, Isabella Castrogiovanni, Michelle Centeno, Laurent Chapuis, Elizabeth Cossor, Sarah Crowe, Monica Darer, Bina D'Costa, Muhammad Farzan, Karla Gallo, Janbo Getu, Dora Giusti, Anne Grandjean, Alistair Gretarsson, Olimpija Grozdanovska, Galit Gunn, Brenda Haiplik, Henrik Hartmann, Karin Heissler, Sylvi Hill, Simon Ingram, Severine Leonardi, Ngosa Kaloto Lesa, Birgithe Lund-Henriksen, Stephanie Kleschitzki, Thomas Lyimo, Najwa Mekki, Lucio Melandri, Christine Nesbitt, Vedasto Nsanzugwanko, Mizuho Okimoto-Kaewtathip, Luwei Pearson, Roger Pearson, Vijaya Ratnam Raman, Gary Risser, Dan Rono, Elsa Rovai, Abdul Khalid Saghar, Shamal Shah, Ayano Suzumura, Lisa Szarkowski, Christopher Tidey, Daniel Thomas, Andrew Torres, Hernan Torres, Denise Ulwor, Marie-Louise Wandel, Cornelius Williams et Galit Wolfensohn.

Nous remercions particulièrement Friedrich Affolter, Saskia Blume, Irene de Lorenzo-Caceres, Laura Healy

Équipe du rapport

Susana Sottoli, Directrice adjointe, Division des programmes ; Noela Barasa Spécialiste de la protection de l'enfance, Migration ; Tara Dooley, Éditrice et écrivain, Verena Knaus, Conseillère principale, Migration ; Kerry L. Neal, Spécialiste de la protection de l'enfance, Justice pour enfants ; Katharina Thon, Spécialiste de la protection de l'enfance

Équipe de La Voix des Jeunes

Kristen Cordero, Mischa Liatowitsch, Katarzyna Pawelczyk
<http://www.voicesofyouth.org/fr/page-1>

Équipe éditoriale

Responsable rédaction et édition : Tara Dooley
Recherche : Alexander F. Court, Chris Dominey, Oscar Lopez
Vérification des faits : Yasmine Hage, Xinyi Ge
Révision et relecture : Natalie Leston, Carol Holmes Alpern
Traduction : Alix Reboul-Salze, Carlos Perellon

Conception et illustration

Big Yellow Taxi, Inc.

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Décembre 2017
Division des programmes de l'UNICEF
3 United Nations Plaza, New York, NY 10017
ISBN : 978-92-806-4942-0

Couverture

En déplacement : Trois enfants de la République arabe syrienne regardent par la fenêtre d'un train dans un centre de réception de réfugiés en ex-République yougoslave de Macédoine.

© UNICEF/UNI197652/Gilbertson VII Photo

UNE OCCASION HISTORIQUE POUR LES RÉFUGIÉS ET LES MIGRANTS

En 2018, les dirigeants du monde se réuniront afin d'élaborer et d'adopter deux pactes majeurs qui pourraient avoir des conséquences considérables sur la vie de millions d'enfants migrants, déplacés et réfugiés.

L'UNICEF s'est joint aux voix de tous ceux qui ont appelé à l'inclusion de politiques concernant la prise en charge et la protection de ces enfants.

L'objectif de ce rapport est de montrer que la protection des enfants migrants, déplacés et réfugiés est juste à la fois dans son principe et dans sa mise en pratique. En effet, les gouvernements et leurs partenaires se sont engagés activement dans des initiatives nationales et internationales afin de prendre en charge et de protéger les enfants déracinés. Les communautés hôtes ont également employé des méthodes innovantes afin d'accueillir et d'intégrer ces enfants.

Bien que des progrès aient été réalisés, de nombreux autres seront nécessaires. L'UNICEF enjoint les dirigeants du monde à intégrer dans ces deux pactes des principes – ainsi que des pratiques – permettant de fournir un foyer sûr, un trajet sûr et une destination sûre à tous les enfants migrants, déplacés et réfugiés.

Sur la route : Une jeune fille de 16 ans voyage avec son frère et sa soeur dans l'espoir de rejoindre les États-Unis.

© UNICEF/UNI176266/Ojeda



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| Introduction : Plan d'action | 2 |
| Encadré 1 : Au-delà des étiquettes | 4 |
| Encadré 2 : Les pactes sur les réfugiés et les migrants | 5 |
| Plan d'action | 6 |
| Chapitre 1 : Protéger les enfants déracinés de l'exploitation et de la violence..... | 8 |
| Allemagne : Des normes de protection des enfants dans les centres de réfugiés | 8 |
| Afrique de l'Ouest : Une communauté régionale unie pour aider les enfants..... | 11 |
| Encadré 3 : Évaluation et identification de l'intérêt supérieur..... | 10 |
| Encadré 4 : Protéger les enfants mexicains aux États-Unis..... | 12 |
| Encadré 5 : Accueillir les réfugiés en Ouganda..... | 13 |
| Chapitre 2 : Mettre fin à la détention des enfants réfugiés et migrants..... | 14 |
| Grèce : Des activités de plaidoyer fondées sur des données probantes pour les enfants déracinés, et notamment les enfants en détention ... | 16 |
| Zambie : Des mesures vers une alternative à la détention | 17 |
| Encadré 6 : Œuvrer ensemble pour mettre fin à la détention d'enfants..... | 16 |
| Encadré 7 : Alternatives à la détention..... | 18 |
| Chapitre 3 : Préserver l'intégrité des familles et accorder un statut juridique aux enfants..... | 20 |
| Afghanistan : Protéger les enfants à leur retour et leur permettre de retrouver leur famille..... | 20 |
| Soudan du Sud : Plus de 50 000 enfants retrouvent leur famille..... | 23 |
| Encadré 8 : Enregistrement des naissances d'enfants réfugiés en Thaïlande..... | 22 |
| La Voix des adolescents et des jeunes : Une histoire vraie..... | 24 |
| Chapitre 4 : Poursuivre l'éducation de tous les enfants réfugiés et migrants et leur donner accès à des services de santé et à d'autres services de qualité..... | 26 |
| Liban : Renforcer les systèmes éducatifs pour tous les enfants | 28 |
| République-Unie de Tanzanie : Les agents de santé communautaires interviennent auprès de réfugiés et sauvent des vies | 29 |
| Jordanie : Répondre aux besoins des enfants réfugiés vulnérables en matière de protection sociale | 31 |
| Encadré 9 : L'éducation ne peut pas attendre..... | 28 |
| Encadré 10 : Une réponse globale à la crise – Renforcer le système éducatif en Turquie pour tous les enfants..... | 30 |
| Encadré 11 : Points bleus – un signe de soutien continu | 32 |
| La Voix des Adolescents et des Jeunes : Souvenirs d'une école dans un camp de réfugiés..... | 34 |
| Chapitre 5 : Exiger des mesures de lutte contre les causes profondes des mouvements à grande échelle de réfugiés et de migrants | 36 |
| Pays d'Amérique centrale : Reconstruire la sécurité au foyer | 36 |
| Viet Nam : Réduction des risques de catastrophes axée sur les enfants..... | 38 |
| La Voix des Adolescents et des Jeunes : Bienvenue aux réfugiés : une histoire de peur et d'amour | 40 |
| Chapitre 6 : Lutter contre la xénophobie et la discrimination... .. | 42 |
| New York : L'effort de toute une ville | 42 |
| Italie : Des protections juridiques qui encouragent l'intégration | 45 |
| Conclusion | 46 |
| Encadré 12 : L'Initiative pour les droits de l'enfant dans les pactes mondiaux..... | 46 |
| Encadré 13 : Conseils pour une mise en œuvre efficace des pactes mondiaux en faveur des enfants | 48 |
| Notes de fin | 52 |

Plan d'action

La migration a fait partie intégrante de l'expérience humaine tout au long de l'histoire. Pour de nombreux enfants et leur famille, quitter leur foyer et s'installer dans une nouvelle communauté est une étape importante dans la quête de possibilités d'éducation et d'emploi. Pour certains, la migration découle de l'envie d'une vie meilleure ou d'aventure ou encore d'une envie de découvrir de nouveaux territoires et de nouvelles cultures.

Cependant, de par le monde, les enfants sont également forcés de quitter leur foyer à cause de la guerre, de la pauvreté, de persécutions ou encore des changements climatiques.

Peu importent les raisons, lorsque les enfants sont déracinés, ils embarquent pour un long voyage. Celui-ci commence au sein de leur communauté d'origine et se poursuit dans les limites de leur pays ou au-delà des frontières. Les enfants qui arrivent à destination sont autorisés à rester, sont envoyés vers un autre territoire ou sont forcés à retourner dans leur pays d'origine. Ils doivent souvent faire face à de fastidieuses procédures d'immigration. D'autres n'obtiennent jamais les papiers qui leur sont nécessaires.

La façon dont les enfants réfugiés ou migrants sont traités au cours de leur progression est souvent choquante. Bien trop souvent, les enfants sont retenus dans des centres de détention, séparés de leur famille, privés d'éducation, forcés

à exercer des emplois dangereux, mariés de force ou jetés en pâture à des passeurs ou à des trafiquants.

Les obstacles auxquels ils doivent faire face ne sont pas inhérents à chacune des étapes – de leur point d'origine à leur destination en passant par les différents points de transit – de leur migration. Ce sont des barrières dressées par des politiques, des pratiques, des comportements et des attitudes qui mettent les enfants en danger.

La suppression de ces obstacles est une question de choix : le choix politique de protéger les enfants vulnérables et de permettre à tous les enfants de bénéficier des possibilités que peut offrir la migration.

Décider de protéger et de prendre soin des enfants réfugiés et migrants tout au long de leur voyage est la meilleure chose à faire pour les enfants mais également pour les nations. Les réfugiés et les migrants peuvent répondre aux déséquilibres en cours sur le marché du travail en fournissant des travailleurs à haut ou à faible niveau de compétences¹. Ils contribuent généralement plus à l'économie d'un pays par le biais des impôts et des services consommés qu'ils ne l'affaiblissent². Ils apportent leur contribution à leur pays d'origine, souvent en y envoyant de l'argent ou en y revenant forts de nouvelles compétences³. Ils viennent renforcer la population en âge de travailler de leur pays hôte et emploient leurs compétences et talents afin de permettre aux économies de croître⁴.

Coup d'œil à l'extérieur :
Une jeune fille du camp de
réfugiés de Mangaize au Niger.

© UNICEF/UN051556/Tremeau



Encadré 1 : Au-delà des étiquettes

Les termes de « réfugié, » « migrant » ou encore « enfant non accompagné » sont utilisés dans l'ensemble du présent rapport. La plupart d'entre eux ont une définition juridique qui correspond au statut de l'enfant dans un pays donné. Cependant, quels que soient les termes utilisés, un enfant est un enfant.

Migrant : une personne en déplacement, qui a traversé une frontière internationale ou qui s'est déplacé à l'intérieur d'un pays, que les raisons de son déplacement soient volontaires ou non et quelle que soit la durée de son séjour.

Réfugié : une personne qui vit en dehors du pays correspondant à sa nationalité ou de son pays de résidence habituel et qui ne peut pas y retourner à cause de persécutions ou de la crainte de persécutions du fait de sa race, sa religion, sa nationalité, ses opinions politiques ou son appartenance à un groupe social particulier.

Demandeur d'asile : une personne qui cherche refuge dans un pays dans lequel elle a fui pour cause de persécutions.

Les déplacés internes : les personnes qui ont fui leur foyer, mais pas leur pays, pour cause de conflit armé, de violence, de catastrophe ou de violation des droits de l'homme.

Enfant non accompagné : un enfant qui a été séparé de ses deux parents et qui n'est pas pris en charge par un adulte qui en a la responsabilité juridique.

Enfant séparé : un enfant qui a été séparé de ses deux parents ou d'un tuteur légal mais pas nécessairement d'autres adultes de sa famille.

Déraciné : terme général sans valeur juridique particulière utilisé afin de qualifier les individus qui ont quitté leur foyer pour quelque raison que ce soit. Il peut s'agir de migrants, de réfugiés ou de déplacés internes. Certains peuvent avoir été forcés à quitter leur foyer tandis que ce n'est pas le cas pour d'autres. Ce terme provient du rapport de l'UNICEF *Déracinés : une crise de plus en plus grave pour les enfants réfugiés et migrants*.

Source : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Déracinés : une crise de plus en plus grave pour les enfants réfugiés et migrants*, UNICEF, New York, septembre 2016, p. 14 ; Groupe de travail interorganisations sur les enfants non accompagnés et séparés de leur famille, *Manuel de terrain relatif aux enfants réfugiés et migrants*, mars 2017, p. 15, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Éducation déracinée*, UNICEF, New York, septembre 2017, p. 5.

Une occasion historique

De récents mouvements de réfugiés et de migrants de grande envergure ont attiré l'attention sur le besoin d'une action mondiale coordonnée pour des approches pacifiques, fluides et globales des réfugiés et des migrants.

Les États membres des Nations Unies ont adopté la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants en septembre 2016, un premier pas vers une telle action mondiale⁵. Avec cette déclaration, les États membres se sont engagés à « protéger pleinement, les droits fondamentaux de tous les réfugiés et migrants, quel que soit leur statut »⁶. Ils ont reconnu les vulnérabilités des enfants déracinés et se sont engagés à mettre en place des actions visant à assurer leur protection⁷. Les gouvernements sont également convenus de développer deux pactes mondiaux : le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. (Voir Encadré 2).

En 2018, les dirigeants politiques devraient rédiger les versions préliminaires de ces deux documents. Alors que les gouvernements et leurs partenaires se rassemblent afin de renforcer les procédures de gouvernance pour une migration mondiale et établir des directives pour le partage de la responsabilité en termes de protection des réfugiés, l'UNICEF a appelé les décideurs à placer l'enfant au cœur de leurs discussions. Plus précisément, l'UNICEF demande qu'ils adoptent six politiques essentielles définies dans le plan d'action de l'UNICEF (voir page 6)⁸ :

Pratiques en place

Fournir des services et une protection à des millions d'enfants déracinés peut sembler une tâche impressionnante de prime abord. Cependant, dans les pays du monde entier, les gouvernements nationaux et les administrations locales, les volontaires et les organismes de service social pratiquent de telles activités au quotidien.

L'objectif de ce rapport est de mettre leur travail en lumière.

Les études de cas présentées ont été sélectionnées afin de démontrer une diversité géographique et de mettre en avant les efforts réalisés dans

des contextes de revenu faible, moyen et élevé. Elles attestent du travail entrepris à l'intention des enfants dans leur communauté d'origine, à leur passage des frontières et dans leur pays de destination. Plusieurs de ces études présentent une longue série de succès. Les autres sont des travaux en cours et, en conséquence, une évaluation complète de leur impact serait prématurée. Elles représentent tout de même des exemples d'initiatives en évolution en vue de faire face à des situations changeantes et aux besoins

Encadré 2 : Les pactes sur les réfugiés et les migrants

Dans le cadre de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants adoptée en septembre 2016, les États membres des Nations Unies sont convenus de se rassembler afin d'élaborer deux pactes :

Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières : le premier accord mondial des Nations Unies gouvernant la migration internationale est en cours de développement par les États membres des Nations Unies. Ceux-ci ont commencé leurs travaux en avril 2017 et le document final sera soumis pour adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2018.

Pacte mondial sur les réfugiés : le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) élabore actuellement un pacte visant à améliorer les réponses de la communauté internationale face à d'importants mouvements de réfugiés et à des situations d'accueil prolongé de réfugiés. Le pacte final sera présenté par le HCR dans le cadre de son rapport annuel à l'Assemblée générale en 2018. Dans le cadre du processus d'élaboration, un Cadre d'action global pour les réfugiés a été mis en place dans des pays pilotes afin de « soulager la pression sur les pays qui accueillent les réfugiés, de renforcer l'autonomie des réfugiés, de développer l'accès aux possibilités de réinstallation dans des pays tiers et de promouvoir les conditions permettant aux réfugiés de rentrer dans leurs pays d'origine ».

Sources : Nations Unies, Réfugiés et migrants, « Pacte pour la migration » <<http://refugeesmigrants.un.org/migration-compact>> et « Pacte pour les réfugiés » <<http://refugeesmigrants.un.org/refugees-compact>>, consultés le 26 octobre 2017 ; HCR « Cadre d'action global pour les réfugiés : Pour des réponses globales et prévisibles à la question des réfugiés » <<http://www.unhcr.org/fr/cadre-daction-global-pour-les-refugies.html>>, consulté le 4 novembre 2017.



Laissée à la maison :

Nakisha, 15 ans, vit au Honduras avec les deux petits derniers de la famille pendant que leur mère travaille à Belize.

© UNICEF/UN028148/Zehbrauskas

des enfants déracinés. La plupart d'entre elles peuvent être reproduites dans différents contextes de par le monde.

Alors que les gouvernements s'efforcent de trouver des méthodes pour satisfaire les attentes de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et remplir leurs obligations juridiques envers les enfants en vertu de la Convention relative aux droits de l'enfant, ces études de cas peuvent servir d'inspiration. Elles prouvent que les six objectifs politiques du plan d'action peuvent être mis en œuvre.

Elles indiquent également la voie à suivre afin d'établir des méthodes pratiques permettant de fournir un foyer sûr, un passage sûr et une destination sûre à chaque enfant.

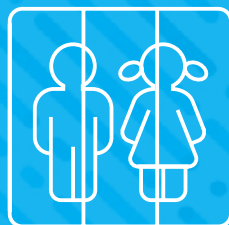
PLAN D'ACTION

L'UNICEF appelle les dirigeants du monde à adhérer à un plan d'action en six points qui place les enfants au coeur des pactes mondiaux pour les réfugiés et les migrations.



Protéger les enfants réfugiés et migrants, en particulier les enfants non accompagnés, de l'exploitation et de la violence

Adopter des mesures pour renforcer les systèmes de protection de l'enfance, notamment par la formation de travailleurs sociaux et la collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) et des groupes professionnels. Lutter contre la traite des êtres humains non seulement par une meilleure application de la loi mais aussi en fournissant un meilleur appui aux enfants migrants, via la désignation systématique de tuteurs qualifiés, un meilleur accès aux informations relatives à leur situation et à la gestion de leur cas, et l'accès à une aide juridique. Les gouvernements doivent également élaborer des orientations plus claires pour les responsables des dossiers en ce qui concerne la détermination du statut de migrant des enfants, afin d'éviter que les enfants et les familles retournent à la persécution ou à des situations dangereuses ou menaçant leur survie, en laissant toujours le principe de « l'intérêt supérieur de l'enfant » guider les décisions juridiques.



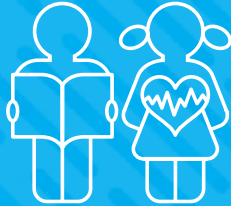
Mettre fin à la détention des enfants demandant le statut de réfugiés ou migrants

Proposer des alternatives concrètes à la détention lorsque des enfants (ou leur famille) sont impliqués, en raison des effets négatifs qu'a la détention sur le développement de l'enfant. Les enfants sont particulièrement vulnérables aux violences physiques et psychologiques. On peut citer comme exemples de ces alternatives : le retrait temporaire du passeport associé à l'obligation de rendre des comptes régulièrement ; la désignation de garants ou dépositaires qui peuvent être des membres de la famille ou de la communauté ; le placement en famille d'accueil ou la mise en place d'un mode de vie autonome sous supervision pour les enfants non accompagnés et séparés et l'enregistrement obligatoire auprès des autorités.



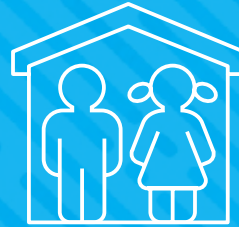
Préserver l'intégrité des familles – le meilleur moyen de protéger les enfants, et donner aux enfants un statut juridique

Déterminer des orientations générales claires pour éviter que les enfants soient séparés de leurs parents lors des contrôles aux frontières ou lors des procédures juridiques relatives à la migration. Les États doivent accélérer les procédures et faciliter la réunification des enfants avec leur famille, y compris avec leur famille élargie, dans les pays de destination. Les États doivent prendre toutes les mesures pour favoriser le regroupement familial. Les enfants nés de parents migrants ont besoin d'une identité juridique pour leur futur bien-être. Les gouvernements doivent garantir l'enregistrement des naissances et (ou) fournir d'autres documents d'identité afin que les enfants puissent accéder aux services et ne soient pas apatrides.



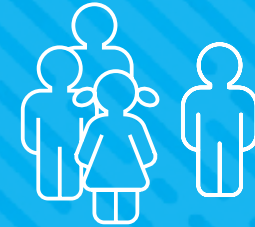
Poursuivre l'éducation de tous les enfants réfugiés et migrants et leur donner accès à des services de santé et à d'autres services de qualité

Un effort collectif renforcé est nécessaire de la part des gouvernements, des communautés et du secteur privé pour garantir une éducation, des services de santé, un logement, une alimentation, des services d'eau et d'assainissement et l'accès à un appui juridique et psychosocial à ces enfants. Il ne s'agit pas seulement d'une responsabilité collective mais aussi de l'intérêt commun de toutes les sociétés. Le statut migratoire d'un enfant ne doit jamais constituer un obstacle à l'accès aux services essentiels.



Exiger des mesures de lutte contre les causes profondes des mouvements à grande échelle de réfugiés et de migrants

Lutter contre les causes profondes des conflits, de la violence et de l'extrême pauvreté dans les pays d'origine. Il s'agit d'élargir l'accès à l'éducation et à la protection sociale, d'ouvrir les possibilités en matière de revenu familial et d'emploi des jeunes, et de favoriser une gouvernance plus responsable et transparente. Les gouvernements doivent encourager le dialogue communautaire et l'engagement en faveur d'une résolution pacifique des conflits, de la tolérance et d'une société plus inclusive, et prendre des mesures contre la violence des gangs.



Promouvoir des mesures de lutte contre la xénophobie, la discrimination et la marginalisation dans les pays de transit et de destination

Des coalitions d'ONG, de communautés, du secteur privé, de groupes religieux et de responsables politiques doivent prendre la responsabilité d'influencer l'opinion publique pour éviter la montée de la xénophobie et des discriminations à l'égard des réfugiés.



Protéger les enfants déracinés de l'exploitation et de la violence

Lorsque les enfants sont déracinés de leur foyer, ils deviennent vulnérables à de nouveaux dangers : mauvais traitements, violences, exploitation, extorsion, trafic, traite et discrimination.

Bien qu'il n'existe que peu de données mondiales fiables sur les violences contre les enfants déracinés, des preuves empiriques et anecdotiques indiquent que ces violences sont très répandues. Les trois quarts des enfants qui sont arrivés en Italie par la route de la Méditerranée centrale affirment avoir été retenus contre leur gré ou forcés à travailler sans recevoir un quelconque paiement⁹. De plus, selon une enquête de 2014 concernant des cas de traite, plus d'un quart des victimes étaient des enfants¹⁰.

Le trajet en lui-même présente des dangers. Depuis 2014, 21 000 migrants ont perdu la vie de par le monde, bien que le nombre d'enfants parmi eux ne soit pas défini¹¹.

Le premier objectif de politique du plan d'action appelle les gouvernements à protéger les enfants déracinés. Il demande aux gouvernements et à leurs partenaires : d'améliorer les filières sûres et légales afin que les enfants puissent migrer, de démanteler les réseaux de traite et d'étendre l'accès à l'information et à l'assistance qui permettent de protéger les enfants déracinés.

Bien qu'il reste beaucoup à faire, de nombreux pays un peu partout dans le monde ont entrepris des efforts afin d'atteindre ces objectifs en intervenant à différentes étapes de la migration d'un enfant. Certains cas présentés dans ce rapport mettent en avant les réponses apportées à différentes étapes du voyage. Les études de cas de cette section sont des exemples de méthodes permettant de protéger les enfants dans un centre de réfugiés d'un pays de destination à revenu élevé ainsi que dans le cadre d'une initiative régionale visant à éliminer les dangers auxquels font face les enfants déracinés.

Allemagne : Des normes de protection des enfants dans les centres de réfugiés

Entre 2015 et 2016, environ 1,2 million d'individus sont arrivés en Allemagne à la recherche d'asile et de protection. Environ 400 000 d'entre eux, d'après les estimations, soit quelque 34 %, étaient des enfants. La plupart étaient originaires d'Afghanistan, d'Érythrée, d'Iran, d'Iraq et de République arabe syrienne¹².

Cet afflux de réfugiés et de migrants a submergé les systèmes allemands et entraîné un énorme retard dans le traitement des demandes d'asile.

Être un enfant à nouveau : Des jeunes filles de République arabe syrienne âgées de 10 à 12 ans jouent dans un centre de réfugiés en Allemagne.

© UNICEF/UN04026/Gilbertson VII Photo



Encadré 3 : Évaluation et identification de l'intérêt supérieur

L'Article 3 de la Convention relative aux droits de l'enfant stipule que les gouvernements et leurs partenaires doivent agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Remplir cette obligation pour les enfants réfugiés et migrants commence par une approche fondée sur les droits qui vise à assurer l'intégrité physique, psychologique, morale et spirituelle de l'enfant et à promouvoir sa dignité. Ce processus nécessite une évaluation complète de l'identité de l'enfant, notamment de sa nationalité, de son niveau d'éducation, de ses vulnérabilités, de ses besoins en termes de protection et de son milieu ethnique, culturel et linguistique.

En commençant aussi tôt que possible par l'identification de l'enfant, et à chaque étape de ses déplacements en tant que réfugié ou migrant, il convient de procéder à une évaluation bien documentée de son intérêt supérieur, avant de prendre des décisions à propos de sa vie.

Une fois terminée, l'évaluation de l'intérêt supérieur de l'enfant devient le fondement permettant de prendre des décisions qui permettront de trouver une solution à long terme à ses problèmes. Les processus d'évaluation et d'identification sont éclairés par la décision concernant le statut de la demande d'asile ou d'immigration de l'enfant, dans le cas où cette décision est en attente, sans pour autant en dépendre totalement.

En Suède, par exemple, des services d'urgence de protection de l'enfant sont disponibles à tout moment dans chaque ville. Ces services permettent une évaluation immédiate et un placement d'urgence des enfants non accompagnés et séparés dès que ceux-ci ont été identifiés. Pour estimer le besoin d'un placement d'urgence alternatif, les services examinent également la qualité de la relation entre les enfants séparés et les adultes en charge de leur accompagnement.

Sources : Comité des droits de l'enfant des Nations Unies. Traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine, Commentaire général No 6, juin 2005, p. 5 <<http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=4ffd3ea52>> Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Sain et sauf : Ce que les États peuvent faire afin d'assurer le respect des intérêts supérieurs des enfants non accompagnés et séparés en Europe, UNICEF et UNHCR, New York et Genève, octobre 2014, p. 27 <www.refworld.org/pdfid/5423da264.pdf>.

En conséquence, de nombreux enfants et leur famille se retrouvent bloqués pendant près de deux ans dans les centres de réception initiaux, souvent dans des conditions qui posent de sérieux risques en termes de protection, entravent leur plein épanouissement et les empêchent d'accéder aux services essentiels à leur bien-être et à leur inclusion sociale. En outre, il n'existe aucune politique ou norme nationale qui protège les enfants placés dans des centres de réfugiés.

Comme évoqué dans l'étude de l'UNICEF de 2017, *Childhood on Hold* (L'enfance en suspens), on constate d'importantes disparités entre les

services disponibles pour les enfants réfugiés selon l'État fédéral auquel ils ont été assignés, leur pays d'origine et leurs perspectives de résidence permanente. Les enfants réfugiés, en règle générale, ont moins facilement accès aux services que leurs camarades allemands.

Afin de protéger les réfugiés et les migrants vivant dans les centres de réfugiés, l'UNICEF et le Ministère allemand des affaires familiales, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse ont lancé une initiative nationale pluripartenaire au début de l'année 2016. L'objectif de cette initiative est d'améliorer la protection et les soins prodigués aux réfugiés et aux migrants qui vivent dans ces centres et de favoriser leur intégration. Elle se concentre en particulier sur les groupes vulnérables comme les enfants, les adolescents, les femmes, les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexuées et « queer » ainsi et les personnes en situation de handicap.

L'une des réussites principales de cette initiative sont les Normes minimales pour la protection des réfugiés vivant dans des centres de réfugiés qui ont été élaborées dans le cadre d'un processus participatif impliquant plus de 30 partenaires¹³. Ces normes incluent :

1. Des principes clés pour le développement d'un programme de protection propre à chaque site et de réponses face aux violences commises dans les centres de réfugiés – un programme fondé sur une analyse des risques conçue avec une participation significative et active du personnel et des résidents du centre.
2. Des mesures clés en termes de gestion du personnel – notamment l'adhésion à un code de conduite – visant à minimiser les risques liés à la protection et à établir clairement les rôles et les responsabilités des acteurs dans le cadre de la mise en œuvre du programme de protection dans chacun des centres de réfugiés. Ces mesures définissent également l'obligation qu'a le personnel du centre de respecter la diversité, de ne pas

faire de discrimination et de ne porter préjudice à aucun individu.

3. Les structures internes, notamment les règlements intérieurs, les contacts désignés pour les résidents victimes de violences, le mécanisme interne de traitement des plaintes ainsi qu'une méthode permettant de fournir des informations relatives aux droits des résidents et aux différents types de soutien auxquels ils peuvent prétendre dans les langues pertinentes et par le biais de canaux de communication multiples.
4. Le besoin d'un organisme externe et indépendant chargé du traitement des plaintes et des consultations et l'engagement actif des partenaires coopératifs externes tels que les écoles et les crèches.
5. Des procédures standard de prise en charge des violences réelles et suspectées qui impliquent une évaluation des risques et des mesures de protection et de soin à l'égard des survivants. Ces procédures nécessitent également la coopération de partenaires externes locaux, notamment des organismes de jeunesse et des organismes chargés du bien-être ainsi que de la police, le cas échéant.
6. Des conditions humaines de protection pour garantir la sécurité des bâtiments, le droit à l'hygiène et à l'intimité et mettre en place des espaces et des services « amis des enfants ».
7. Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du programme de protection.

Afin de mettre ces normes en pratique, le Ministère allemand des affaires familiales a financé la création d'un poste de coordinateur pour la protection dans 100 centres de réfugiés participant à l'initiative dans tout le pays. Ce coordinateur chargé de la protection aide à l'élaboration des pratiques de gestion du centre et met en œuvre, suit et évalue le programme de protection du centre¹⁴.

L'UNICEF a conçu des outils de formation afin d'assurer une mise en œuvre et un suivi efficaces de ces normes. Plus de 2 500 responsables de centres de réfugiés, de coordinateurs pour la protection et de membres du personnel dans ces 100 centres de réfugiés d'Allemagne ont été formés.

Comme le démontre cette étude de cas, même un pays à revenu élevé et disposant d'importantes capacités doit faire face à un certain nombre de défis. Le Gouvernement allemand et ses partenaires les ont relevés en renforçant les systèmes de protection existants. Ils ont également mis en place des normes de protection des enfants placés dans des centres de réfugiés et ont renforcé les capacités des prestataires de services afin de mettre en œuvre et de suivre ces normes. Ces normes – et les approches de renforcement du système – peuvent être reprises dans de nombreux contextes.

Afrique de l'Ouest : Une communauté régionale unie pour aider les enfants

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est une zone économique régionale qui comprend 15 États membres¹⁵. Les accords multilatéraux qui lient les nations de la région incluent le Protocole de 1979 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement¹⁶. Ce protocole établit un cadre juridique pour la circulation et la coopération transfrontalières¹⁷. Des instruments complémentaires ont été élaborés, notamment l'Approche commune de la CEDEAO sur la migration de 2008¹⁸.

Ces accords ont ouvert les frontières entre les États membres. Cependant, les déplacements hors région vers les États d'Afrique du Nord et de l'Europe sont limités, ce qui peut engendrer une migration irrégulière étant donné que les demandes de migration en dehors de la région surpassent les opportunités existantes¹⁹.

Encadré 4 : Protéger les enfants mexicains aux États-Unis

En 2017, le Gouvernement mexicain a approuvé un fonds de plus de 47,8 millions de dollars des États-Unis afin de venir en aide aux citoyens mexicains résidant aux États-Unis.

Ce fonds permet de financer le développement de multiples services consulaires à destination des enfants et des familles et, notamment, d'initiatives visant à protéger les droits de l'enfant. Il permettra également de mettre en place des ateliers pour les ressortissants mexicains sur les programmes familiaux d'urgence qui indiquent la marche à suivre en cas de séparation soudaine des familles. Parmi ces indications, on retrouve la préparation et l'utilisation de mécanismes de procuration afin d'obtenir la garde temporaire des enfants lorsque leurs parents sont arrêtés ou expulsés. Ces mesures protègent les enfants au cas où les services d'immigration se présentent sur le lieu de travail ou au domicile de leurs parents.

Ces services permettent également un accès simplifié aux procédures d'obtention de la double nationalité pour les enfants nés sur le sol américain de parents mexicains. Conformément à la loi mexicaine, les enfants nés à l'étranger de ressortissants mexicains conservent leur nationalité mexicaine ainsi que leur nationalité de naissance. Cette double nationalité permet une intégration plus simple au cas où les parents décident de retourner au Mexique tout en protégeant les droits de leurs enfants où qu'ils se trouvent.

Parallèlement, le Gouvernement mexicain renforce la formation du personnel des services consulaires par le biais d'un cours virtuel dispensé par l'Institut d'études diplomatiques mexicain. Ce cours forme jusqu'à 100 agents consulaires par an au Protocole pour l'attention consulaire aux filles, garçons et adolescents non accompagnés. Entre janvier 2016 et novembre 2017, ce protocole, qui s'applique à 28 consulats du Mexique aux États-Unis a été utilisé lors d'entretiens avec 5 930 enfants.

Ce protocole est un mécanisme de protection qui permet au personnel du consulat de mener des entretiens sensibles avec des enfants non accompagnés, d'identifier leurs vulnérabilités, de suggérer des interventions et de protéger les droits de l'enfant. Plus de 200 employés des consulats situés aux États-Unis ont été formés à ce protocole et l'étude de cet instrument sera obligatoire à l'avenir dans le cadre des études diplomatiques des nouveaux employés.

Source : Ministère mexicain des affaires étrangères, Directeurat général pour la protection des ressortissants mexicains à l'étranger, Protocole pour la prise en charge consulaire des enfants et adolescents migrants non accompagnés, Mexique, 20 <https://www.gob.mx/cms/uploads/attachment/file/109332/Protocolo__ING_.pdf>.

Les initiatives de la CEDEAO sur la migration incluent le Réseau d'Afrique de l'Ouest pour la protection des enfants (West Africa Network for the Protection of Children, WAN), un réseau de gouvernements, d'organisations de la société civile et d'individus qui composent le mécanisme de référence pour la protection des enfants déracinés en Afrique de l'Ouest²⁰.

Le WAN permet de coordonner les systèmes nationaux de protection de l'enfant au sein des États membres de la CEDEAO et fournit un cadre et des instruments qui soutiennent les enfants migrants non accompagnés lors de leurs déplacements et quand ils réintègrent leur communauté d'origine²¹.

Depuis sa fondation, le WAN est venu en aide à plus de 6 500 enfants dont les deux tiers étaient des enfants ayant quitté leur pays d'origine et qui ont été soutenus lors de leur retour et de leur réintégration. L'intervention du WAN inclut l'identification des enfants en situation de vulnérabilité, la localisation des familles et l'évaluation sociale préalable afin de faciliter le retour grâce à un outil de gestion des cas²² approuvé.

Les efforts du WAN ont été renforcés en 2011 avec le lancement des Procédures et normes de la CEDEAO pour la protection et la réintégration des enfants vulnérables en déplacement et des jeunes migrants²³. Ces normes ont défini huit qualités en termes de prise en charge des enfants déracinés : l'identification, le soutien d'urgence, l'étude de la situation personnelle de l'enfant, l'évaluation de la famille, la prise en charge alternative, le suivi et le soutien de la famille et de la communauté. Ces huit étapes ont été incluses dans les efforts de protection de base de l'enfant de la CEDEAO²⁴.

Comme le montrent les pays de la CEDEAO, il est possible d'œuvrer ensemble par-delà les frontières pour établir les mécanismes essentiels à la protection des enfants réfugiés et migrants.

Encadré 5 : Accueillir les réfugiés en Ouganda

Pendant plus de cinquante ans, l'Ouganda a offert l'asile aux individus fuyant guerres et persécutions. En septembre 2017, le pays accueillait sur son sol plus de 1,35 million de réfugiés. Environ 75 % d'entre eux viennent du Soudan du Sud, 17 % de la République démocratique du Congo, 3 % du Burundi et 3 % de la Somalie. Lorsque le conflit a redoublé d'intensité au Soudan du Sud en juillet 2016, une vague de réfugiés sans précédent a déferlé sur l'Ouganda. Le pays est devenu depuis le premier en termes d'accueil des réfugiés en Afrique, ceux-ci représentant 3,5 % de la population totale d'un pays comptant 39 millions d'habitants.

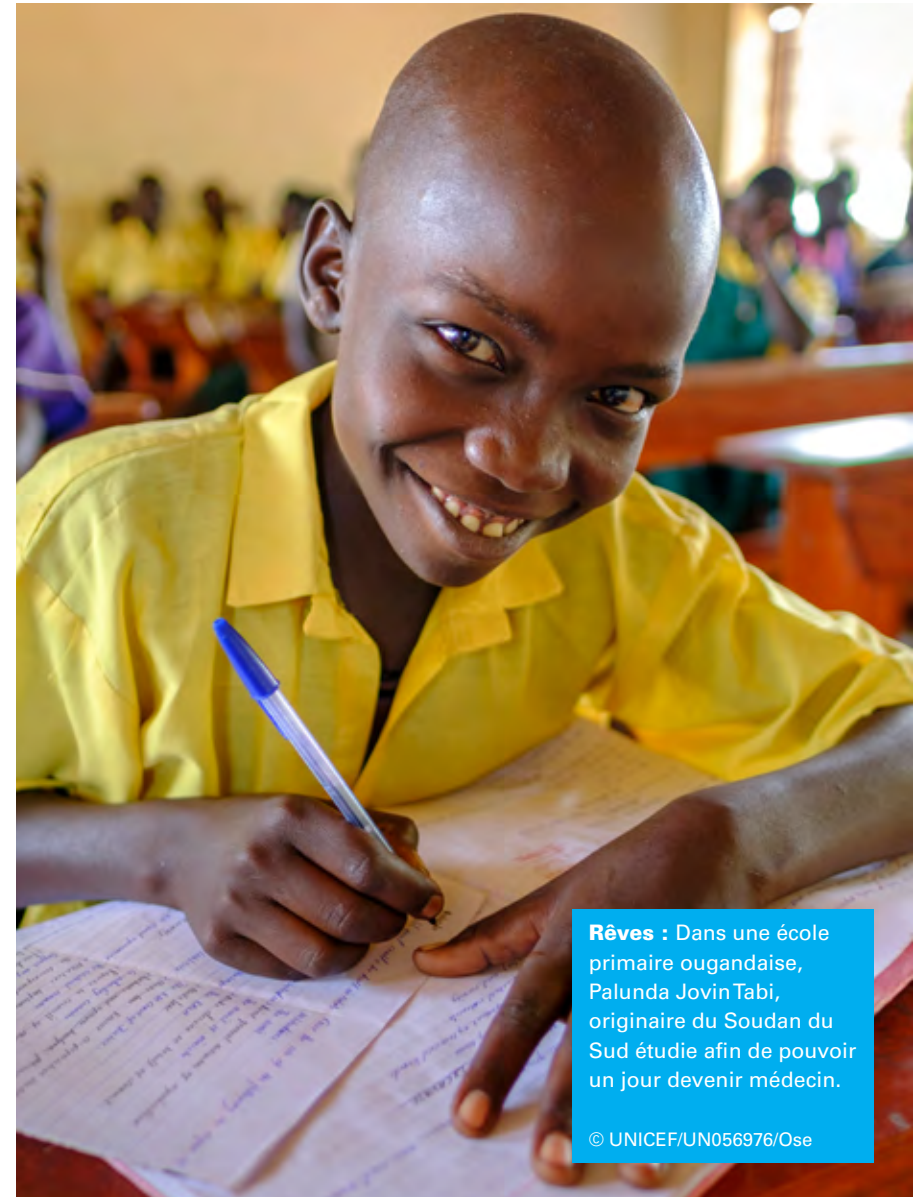
Malgré les problèmes suscités par le nouvel afflux en provenance du Soudan du Sud, l'Ouganda maintient l'une des politiques les plus progressistes en matière de protection des réfugiés. En mars 2017, le Bureau du Premier ministre et le HCR ont inauguré le Cadre d'action global pour les réfugiés (Comprehensive Refugee Response Framework, CRRF).

Le CRRF est supervisé par un secrétariat multipartite, une étape importante pour un forum placé sous l'égide d'un gouvernement qui rassemble des organisations humanitaires et de développement, les autorités locales et le secteur privé. En Ouganda, le CRRF travaille sur cinq thèmes différents : admission et droits ; réponse d'urgence et besoins en cours ; résilience et autonomie des réfugiés ; élaboration de solutions via la réinstallation et d'autres solutions comme les bourses d'études et les stages à l'étranger ; et le rapatriement librement consenti qui, dans la situation actuelle, se concentre sur l'investissement dans le capital humain et les compétences transférables.

Le Gouvernement ougandais s'est également engagé à accorder aux réfugiés un accès complet à l'éducation primaire et secondaire et aux services de santé publique. Les familles réfugiées se voient également accorder un terrain ainsi que le droit de travailler et de créer leur propre entreprise.

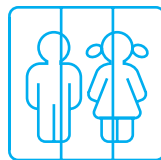
Le Gouvernement ougandais prévoit de documenter son expérience de coopération avec le CRRF afin de guider les initiatives internationales pour les réfugiés, et notamment le Pacte mondial pour les réfugiés.

Source : Haut-Commissariat des Nations Unie pour les réfugiés, Comprehensive Refugee Response Framework Uganda : The way forward, UNHCR, Genève, octobre 2017, p.3, <<https://ugandarefugees.org/wp-content/uploads/CRRF-Brochure-UPDATED-October-2017.pdf>> ; et HCR, 'Comprehensive Refugee Response Framework Uganda' Launching Meeting Presentation, UNHCR, 24 mars 2017, <https://ugandarefugees.org/wp-content/uploads/CRRF-Uganda_UNHCR-Presentation_CRRF-launch-Meeting_24.03.17.pdf>.



Rêves : Dans une école primaire ougandaise, Palunda Jovin Tabi, originaire du Soudan du Sud étudie afin de pouvoir un jour devenir médecin.

© UNICEF/UN056976/Ose



Mettre fin à la détention des enfants réfugiés et migrants

Dans des pays et régions du monde entier, des enfants sont détenus à cause de leur statut migratoire. Au moins 100 pays à revenu faible, moyen ou élevé détiennent des enfants pour des questions d'immigration²⁵. La Coalition internationale sur la détention évoque un chiffre de 1 million, bien que beaucoup considèrent qu'il s'agit là d'une sous-estimation.

Aucune donnée définitive n'existe actuellement en ce qui concerne le nombre d'enfants déracinés retenus dans des centres de détention dans le cadre des contrôles des flux migratoires.

La détention nuit à la santé et au bien-être des enfants et peut compromettre leur développement. L'UNICEF appelle régulièrement à la cessation de la détention des enfants sur la base de leur statut migratoire et travaille avec des organisations du monde entier, notamment la Coalition internationale sur la détention, afin d'attirer l'attention sur ce type de pratiques. La coalition défend des alternatives telles que le placement en famille d'accueil, la supervision dans le cadre d'un mode de vie indépendant et les hébergements communautaires pour les familles.

Rares sont les pays qui ont supprimé les pratiques de détention des enfants sur la base de leur statut migratoire. On constate néanmoins des évolutions encourageantes.

Les officiers d'immigration en Irlande et au Costa Rica mettent immédiatement les enfants non accompagnés en rapport avec les services de protection juridique. Dans d'autres pays, des actions juridiques sont en cours afin d'éliminer, ou tout du moins de réduire significativement, la détention d'enfants.

Malte et le Royaume-Uni ont mis en œuvre des alternatives efficaces à la détention d'enfants et familles migrants. Dans toute l'Europe, des organisations de la société civile élaborent également des alternatives à la détention fondées sur la gestion des cas et partagent leurs informations et leurs meilleures pratiques au sein du Réseau des alternatives européennes à la détention. En Indonésie et en Malaisie, des projets pilotes fournissent des solutions de prise en charge alternatives pour les enfants non accompagnés et séparés²⁶.

Le deuxième objectif de politique du plan d'action appelle à mettre fin à la détention en créant des alternatives pratiques. Les cas présentés dans ce chapitre illustrent certaines des initiatives en cours.

Migrant, réfugié ou déplacé à l'intérieur de son pays, un enfant est un enfant



Derrière les barreaux :
Issaa, 14 ans, aujourd'hui
en détention en Libye après
avoir quitté la Gambie.

© UNICEF/UN052682/Romenzi

Encadré 6 : Œuvrer ensemble pour mettre fin à la détention d'enfants

Le Groupe de travail interinstitutions pour mettre fin à la détention d'enfants migrants est une alliance internationale qui soutient les gouvernements de façon à ce qu'ils puissent mettre un terme aux pratiques de détention d'enfants au motif de leur statut de migrants. Le travail de ce groupe s'aligne sur les obligations de protection de l'intérêt supérieur de l'enfant figurant dans le droit international des droits de l'homme.

Le groupe de travail se compose de 28 membres, dont des institutions de l'Organisation des Nations Unies, des organisations internationales, des systèmes régionaux des droits de l'homme et des organisations de la société civile. Il travaille avec la Coalition internationale contre la détention et sous son égide. La Coalition est un réseau de plus de 300 organisations non gouvernementales et individus de plus de 70 pays différents qui fournissent des services, des activités de plaidoyer et de recherche à destination des réfugiés, demandeurs d'asile et migrants concernés par la détention. Le groupe de travail a été fondé en mars 2014 pour examiner les alternatives à la détention des enfants pour cause d'immigration. Il prend la défense de tous les enfants réfugiés, demandeurs d'asile et migrants. Pour le groupe de travail, les enfants :

- Ne devraient pas être privés de leur liberté ;
- Ont besoin d'être protégés dans le respect de leur intérêt supérieur ;
- Devraient rester avec leur famille ou être pris en charge dans leur communauté.

Dans le cadre de ses activités de plaidoyer, le groupe de travail produit des publications qui présentent les données relatives aux enfants détenus pour cause d'immigration, fournissent une vue d'ensemble des instruments normatifs et donnent des exemples d'alternatives. De nombreuses organisations membres du groupe soutiennent également les gouvernements et les autorités locales dans leur mise en œuvre de projets pilotes d'alternatives à la détention.

Source : Groupe de travail interinstitutions pour la fin de la détention des enfants migrants et Coalition internationale contre la détention

Grèce : Des activités de plaidoyer fondées sur des données probantes pour les enfants déracinés, et notamment les enfants en détention.

Depuis janvier 2015, plus d'un million de réfugiés et de migrants, dont 37 % sont des enfants, sont arrivés en Europe par la Grèce.

Bien que le flux de migration ait ralenti depuis mars 2016, environ 60 000 réfugiés et migrants étaient toujours présents dans le pays en septembre 2017. Près de 19 000 d'entre eux sont des enfants et plus de 2 850 de ces enfants, soit plus de 10 %, sont non accompagnés, pour la plupart des garçons âgés de 14 à 17 ans²⁷.

Le nombre de places dans les foyers pour enfants non accompagnés a été multiplié par quatre, passant de 300 en mars 2016 à plus de 1 200 en septembre 2017. Cependant, plus de 1 700 enfants non accompagnés sont toujours sur la liste d'attente pour un hébergement sûr et une prise en charge. Des centaines d'entre eux sont placés en détention administrative, en partie à cause du manque de places disponibles et d'alternatives viables à la détention.

En l'absence d'un système national permettant de suivre et de surveiller les enfants non accompagnés, le Centre national pour la solidarité sociale (EKKA), une agence du gouvernement qui assure la gestion du système national de signalement et de placement pour les enfants non accompagnés en Grèce, s'est révélé un mécanisme de suivi essentiel des enfants non accompagnés en détention.

L'EKKA publie des nouvelles une fois toutes les deux semaines, et notamment des données de signalement qui servent d'indicateurs indirects sur le nombre d'enfants non accompagnés en Grèce. En outre, ces mises à jour donnent l'âge, la nationalité, le sexe et la localisation des enfants, tout en soulignant le nombre d'entre eux qui se trouvent en détention. L'EKKA surveille également le temps nécessaire pour traiter les demandes, la durée des placements dans des foyers et le taux de fugue des enfants. Cet aperçu de la situation des enfants non accompagnés a joué un rôle crucial car il a éclairé les prestataires de services de protection de l'enfant, les décideurs politiques et les donateurs en Grèce et au siège de l'Union européenne à Bruxelles.

Avec l'arrivée d'enfants réfugiés et migrants en Grèce, le Bureau grec du Médiateur adjoint pour les droits de l'enfant, une autorité indépendante, a renforcé ses capacités de suivi des droits de l'enfant et s'est engagé dans des activités de plaidoyer fondées sur des données probantes en faveur des enfants déracinés, et notamment des enfants en détention. Le Bureau a augmenté le nombre de visites de suivi des droits des enfants dans des dizaines de sites du pays, notamment dans les structures de détention et de réception, les centres d'identification et les zones sensibles. Il a également établi un réseau d'ONG en rassemblant plus de 20 acteurs de la protection de l'enfance qui surveillent les violations des droits des enfants et défendent ces derniers. Grâce à ces efforts et à une analyse minutieuse des données, le Bureau du Médiateur a joué un rôle de plaidoyer essentiel pour les enfants déracinés et a travaillé avec efficacité pour libérer les enfants placés en détention administrative.

Faute d'un nombre suffisant de places dans les foyers pour enfants non accompagnés, des zones de sécurité ont été créées dans des camps. On y organise une surveillance de tous les instants et on y assure une prise en charge complète des enfants non accompagnés pour une durée de trois mois jusqu'au placement de ceux-ci dans un foyer satisfaisant. En octobre 2017, ce sont 240 places temporaires qui avaient été créées dans huit zones de sécurité. La plupart des enfants placés dans ces zones provenaient de prisons, de centres de réception et d'identification sur les îles grecques et de structures qui avaient fermé.

La détention d'enfants réfugiés et migrants est une violation des droits de l'enfant qui a de graves conséquences sur leur santé et sur leur bien-être. Cette pratique suscite de nombreuses critiques.

Malgré la grave crise économique que traverse la Grèce, le gouvernement a progressivement réussi à améliorer la qualité de la prise en charge dans les foyers pour enfants non accompagnés, à y augmenter le nombre de places,

à créer de nouveaux foyers et également à introduire de nouveaux modèles de prise en charge communautaire, notamment avec des familles d'accueil et la mise en place d'un mode de vie autonome sous supervision. Les défis restent de taille mais, avec le soutien nécessaire, on peut utiliser et améliorer des solutions de substitution pour protéger et prendre en charge chacun des enfants migrants et réfugiés.

Zambie : Des mesures vers une alternative à la détention

Pendant des décennies, la Zambie a été une étape pour les réfugiés et les migrants venant de pays tels que le Burundi, la République démocratique du Congo et la Somalie en route vers d'autres destinations²⁸. En 2015, des crises au Burundi et en République démocratique du Congo ont entraîné une augmentation du nombre de réfugiés et de migrants en Zambie. En décembre 2016, la Zambie comptait 29 350 réfugiés, 3 320 demandeurs d'asile et 24 540 anciens réfugiés²⁹.

En Zambie, les migrants qui ne disposent pas des papiers nécessaires sont rapatriés dans leur pays d'origine. Cependant, à cause du manque de places dans les foyers qui leur sont destinés, il arrive que des enfants non accompagnés soient retenus dans des centres de détention jusqu'à ce que le processus de rapatriement soit terminé³⁰.

Dans le cadre des efforts visant à répondre à cette situation et à protéger les enfants, le gouvernement a lancé les *Directives pour l'assistance à la protection des migrants vulnérables en Zambie* en 2014. Cette politique a établi des procédures d'identification, d'orientation et de service pour les responsables de première ligne, notamment les forces de l'ordre et les services d'immigration. L'objectif de ces procédures est de fournir aux responsables les outils qui leur permettront de prendre en charge avec

Encadré 7 : Alternatives à la détention

Parmi les alternatives à la détention, on retrouve les lois, les politiques et les pratiques qui évitent aux enfants d'être placés en détention administrative sur la base de leur statut de migrants.

De par le monde, les gouvernements ont mis en œuvre des solutions. Dans certains pays, des personnes se portent garantes des enfants migrants et rendent compte de la situation de façon régulière à un agent en charge du dossier de l'enfant. Dans d'autres, ces agents travaillent directement avec l'enfant qui a présenté une demande d'asile afin de lui trouver un mode d'hébergement adéquat au sein de la communauté et d'identifier des activités éducatives et autres. Ces agents préparent également l'enfant à son retour dans son pays d'origine le cas échéant.

Des systèmes de cautions et de garanties qui permettent aux migrants ou à leur garant de verser une certaine somme à un tribunal en gage de l'assurance que l'enfant se présentera devant les instances en matière d'immigration peuvent également servir d'alternatives.

De nombreux pays s'efforcent depuis des années de mettre en place un soutien et une supervision intensifs pour les familles au sein de structures d'hébergement ouvertes lors des étapes finales de procédures d'appel complexes suite à un refus d'une demande d'asile. Ces modes d'hébergement ne limitent pas le déplacement de l'enfant mais permettent aux autorités de savoir où les migrants vivent.

Bien qu'il existe de multiples alternatives, chaque option nécessite, pour être couronnée de succès, que les gouvernements cherchent des solutions innovantes et s'engagent à soutenir et à superviser les enfants migrants et réfugiés ainsi que leurs familles au sein de la communauté.

Source : Coalition internationale contre la détention *There are Alternatives, A handbook for preventing unnecessary immigration detention*, édition révisée, IDC, Melbourne, 2015, pp. ii, 59, 60, and 68–70, <<https://idcoalition.org/publication/there-are-alternatives-revised-edition>>.

bienvieillance les réfugiés vulnérables, et notamment les victimes de la traite, les enfants non accompagnés et séparés et les migrants apatrides.

Ces directives³¹ :

- Identifient les besoins immédiats et à long terme des différentes catégories de migrants, notamment des victimes de la traite et des enfants non accompagnés et séparés

- Soulignent les droits définis par la Déclaration universelle des droits de l'homme, y compris l'interdiction des tortures ou la liberté de mouvement
- Exposent les principes essentiels en matière de prestation de services, notamment en ce qui concerne le respect des droits, la confidentialité, le consentement et la non-discrimination
- Décrivent l'importance de l'identification de l'intérêt supérieur de l'enfant pour les enfants réfugiés et migrants
- Offrent des principes relatifs à l'assistance des enfants non accompagnés et séparés, notamment l'unité familiale
- Identifient les besoins en matière de protection comme la gestion des cas, l'évaluation des besoins et l'identification des différentes formes de vulnérabilité.

Ces directives incluent également un Mécanisme national d'orientation afin d'aider les migrants vulnérables, et particulièrement les enfants. Ce mécanisme d'orientation répartit les migrants vulnérables en différentes catégories, réfugiés, demandeurs d'asile, victimes de la traite, enfants non accompagnés et séparés, migrants en détresse et migrants apatrides. Il établit également les protocoles qui gouvernent la façon dont les responsables de première ligne définissent le statut et les vulnérabilités des migrants et des réfugiés et les mettent en relation avec les services pertinents par le biais du Département zambien de la protection sociale.

Dans différents pays de par le monde, les gouvernements doivent faire face à un certain nombre de défis en matière de recherche d'alternatives à la détention des enfants migrants. Les *Directives pour l'assistance à la protection des migrants vulnérables en Zambie* et le Mécanisme national d'orientation sont des mesures qui nous rapprochent de la protection dont les enfants ont besoin et qui pourront être reprises dans d'autres pays.



Prêt à partir : Louay, 7 ans, s’amuse sur une valise avec ses amis dans un camp de réfugiés en Grèce.

© UNICEF/UN057920/Gilbertson VII Photo



Préserver l'intégrité des familles et accorder un statut juridique aux enfants

Il existe de nombreuses raisons à la séparation des enfants réfugiés et migrants de leurs parents ou des personnes qui s'occupent d'eux. Cette séparation peut avoir lieu au début du déplacement de l'enfant, lorsque les conditions sont jugées dangereuses ou après une longue période de mouvement. Les enfants entreprennent parfois leur migration seuls. Parfois, ils restent sur place pendant que leurs parents partent à la recherche de travail ou d'opportunités dans d'autres pays.

Préserver l'intégrité des familles est le plus souvent dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Cependant, les familles sont trop souvent séparées au cours du processus de migration, particulièrement lorsque l'enfant ne possède pas les papiers nécessaires, comme un acte de naissance, par exemple. Un enfant séparé de sa famille est davantage exposé aux mauvais traitements, à l'exploitation ou à la négligence au cours de son voyage ou une fois arrivé à destination³².

La protection de l'enfant nécessite qu'il puisse rester avec ses parents ou les personnes qui s'occupent de lui et qu'on applique des procédures accélérées permettant de réunir les enfants avec les membres de leur famille dans les pays de destination ou d'origine.

L'objectif de politique 3 du plan d'action appelle à des politiques renforcées qui empêchent la séparation des enfants de leurs familles et à des procédures accélérées visant à les réunir, le cas échéant. Les études de cas présentées dans ce chapitre mettent en lumière les pays qui s'efforcent d'atteindre cet objectif et montrent que cela est possible même dans des circonstances difficiles.

Afghanistan : Protéger les enfants à leur retour et leur permettre de retrouver leur famille

Le retour des enfants non accompagnés dans leur famille présente des problèmes complexes étant donné qu'un grand nombre d'Afghans sont revenus d'Europe, du Pakistan et d'Iran au cours de ces dernières années.

De nombreux problèmes sont apparus, en particulier parce que les enfants non accompagnés et les enfants avec leur famille avaient été renvoyés en Afghanistan après avoir tenté de migrer vers un autre pays. Les organisations des droits de l'homme et des droits de l'enfant ont appelé les gouvernements et la communauté internationale à redoubler



Réunion : Au Soudan du Sud, Bhang Wan, 15 ans (en bleu) et ses frères et sœurs (de gauche à droite) Nyagoa, 6 ans, Nyalat, 9 ans et Kerwan, 10 ans, retrouveront leur mère après deux ans de séparation.

© UNICEF/UN014008/Rich

Encadré 8 : Enregistrement des naissances d'enfants réfugiés en Thaïlande

En 2010, la Thaïlande a levé sa réserve concernant l'Article 7 de la Convention relative aux droits de l'enfant. Dans le cadre de la nouvelle loi sur l'état civil du pays, le gouvernement s'est engagé à enregistrer la naissance de tous les enfants relevant de sa juridiction.

En vertu de la loi révisée, les enfants nés en Thaïlande ont le droit d'être enregistrés à la naissance même si leurs parents ne possèdent pas la nationalité thaïlandaise. Cette loi est un pas important vers la prévention de l'apatridie pour une nouvelle génération de réfugiés.

L'enregistrement des naissances ne confère pas la nationalité aux enfants réfugiés mais en inscrivant leurs parents et leur lieu de naissance dans un registre reconnu par la loi, un certificat de naissance peut être délivré afin de prouver le droit à la nationalité de l'enfant si celui-ci retourne dans le pays d'origine des parents.

La loi est entrée en vigueur en 2010 et depuis, les autorités thaïlandaises en charge des registres de l'état civil travaillent avec des partenaires afin de rattraper le retard accumulé dans l'enregistrement des enfants nés dans des camps de réfugiés.

Sources : Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Un passeport pour la protection : Un guide sur les programmes d'enregistrement des naissances*, New York, décembre 2013, p. 9, <https://www.unicef.org/protection/files/UNICEF_Birth_Registration_Handbook.pdf>; « Birth registration », Note sur la question de la protection de l'enfant, HCR, Genève, août 2013, <<http://www.refworld.org/pdfid/523fe9214.pdf>>.

d'efforts pour protéger les enfants migrants qui retournent en Afghanistan. Cette étude de cas se concentre sur les enfants revenant d'Iran.

Au cours des 10 premiers mois de l'année 2017, environ 350 000 Afghans sont revenus d'Iran³³. Selon une étude de 2011, les enfants non accompagnés qui tentaient de rejoindre l'Iran étaient pour la plupart des garçons âgés de 13 à 17 ans³⁴. La plupart fuyaient la pauvreté et les inégalités à la recherche d'un emploi qui leur permettrait d'aider leur famille. En 2011, 63 % d'entre eux étaient illettrés.

Le trajet vers l'Iran peut être dangereux et il est souvent marqué par des épisodes de violence et de détention policière. Lorsque les enfants rentrent, ils ont souvent besoin d'un soutien psychologique pour gérer les séquelles de mauvais traitements et de l'exploitation subie. Nombre d'entre eux n'ont pas été à l'école pendant plusieurs années.

Protéger les enfants revenant d'Iran et leur faire retrouver leur famille est une tâche essentielle entreprise par la Direction afghane des réfugiés et du

rapatriement et la Direction du travail et des affaires sociales en coopération avec des ONG internationales et locales. Un élément clé de l'initiative consiste à former des fonctionnaires gouvernementaux et des officiers de police postés aux frontières aux protocoles et aux principes de protection de l'enfance.

À la frontière, il existe des procédures opérationnelles standard qui ont été élaborées dans le cadre d'une initiative sur le renforcement du système d'accueil et de réunion des enfants non accompagnés et séparés de retour d'Iran.

Les procédures prévoient que des agents de police qualifiés embarquent à bord d'autobus qui arrivent d'Afghanistan en provenance d'Iran et identifient les enfants non accompagnés³⁵. Une fois identifiés, les enfants non accompagnés sont escortés jusqu'à un centre situé à la frontière où ils reçoivent un repas, les premiers soins et, si nécessaire, des vêtements. C'est dans ce centre que commence le processus d'enregistrement et de regroupement familial.

Une fois ces premières étapes terminées, les enfants sont transportés vers le centre de transit de Gazargah à Herat. Dans ce centre de transit, des conseils psychosociaux sont prodigués aux enfants non accompagnés et les agents aident à déterminer les mesures de suivi qui sont dans l'intérêt supérieur de l'enfant. On recueille également diverses informations pour permettre à l'enfant de retrouver les membres de sa famille en Afghanistan.

Lorsqu'on a localisé sa famille, un travailleur social du centre de transit de Herat accompagne l'enfant dans sa communauté d'origine et le confie à des assistants sociaux locaux qui le mettent en contact avec sa famille et assurent le suivi. De juillet 2016 à octobre 2017, plus de 3 000 enfants ont pu retrouver leur famille³⁶.

Bien que l'amélioration des procédures aux passages frontaliers soit un élément essentiel de la protection des enfants non accompagnés, les partenaires afghans soulignent qu'il importe de s'attaquer aux causes profondes de la migration afin d'éviter que les enfants n'entreprennent ce voyage dangereux à la recherche d'un emploi.

Soudan du Sud : Plus de 50 000 enfants retrouvent leur famille

Au Soudan du Sud, un pays ayant récemment acquis son indépendance et ne disposant que de peu d'infrastructures et d'une couverture téléphonique très inégale, la réunion des familles et des enfants est souvent un processus long et difficile. Cependant, en octobre 2017, des organisations internationales et locales avaient mis en contact plus de 5 000 enfants avec des membres de leur famille³⁷.

Un garçon de 17 ans qui s'était réfugié dans la région du Bahr El Ghazal Occidentale a été le 5 000^e enfant à retrouver sa famille. Il a revu sa mère après presque quatre années de séparation³⁸.

La reprise du conflit a entraîné des déplacements massifs d'enfants et de familles. Plus de deux millions de personnes ont cherché refuge dans les pays voisins, notamment en Éthiopie et au Soudan. Plus d'un million de réfugiés se sont installés en Ouganda³⁹. En octobre 2017, près de 1,9 million de déplacés internes avaient quitté leur foyer. Les estimations indiquent qu'au moins la moitié d'entre eux sont des enfants.

Les dangers auxquels sont exposés les enfants non accompagnés qui ont quitté leur foyer sont importants. On peut citer le recrutement dans les groupes armés, la violence liée au genre, l'exploitation, la famine et les très graves répercussions psychosociales provoquées par l'insécurité et les conflits⁴⁰.

La réunion des familles est l'un des moyens les plus efficaces de protéger les enfants non accompagnés et séparés en situation de conflit. Mais pour les réunir, il faut que de multiples partenaires locaux et internationaux œuvrent ensemble à la gestion des cas, à la localisation des membres de la famille et à la réunion de ces derniers avec les enfants. Cela nécessite un soutien en termes de gestion des cas pour chacun des enfants non accompagnés et séparés qui ont été enregistrés.

Mis sur pied en 2014, un groupe de travail multipartite a commencé à mettre en contact des enfants avec leur famille ; il a gagné en force et en efficacité depuis⁴¹. Les membres du groupe ont recours au système national de gestion d'informations relatives à la protection des enfants, un outil hors ligne qui leur permet de partager des informations, d'orienter les enfants vers les services pertinents et de suivre les progrès réalisés.

Ce système permet aux partenaires de relayer en toute sécurité les informations concernant les enfants non accompagnés et séparés et les membres de leur famille en utilisant un protocole de partage d'informations. Une organisation non gouvernementale internationale transfère l'information à l'organisme approprié et assure le suivi des progrès.

La recherche des membres de la famille à travers le pays se fait principalement par téléphone avant de procéder aux vérifications nécessaires concernant la famille. Lorsqu'un enfant doit être mis en contact avec sa famille et que les informations le concernant ont été vérifiées, le groupe de travail partage celles-ci, conduit des entretiens avec les membres de la famille, vérifie les détails et emploie le système de gestion des informations pour confirmer la correspondance aux fins de réunification.

Une fois le lien établi, l'enfant rentre chez lui en avion. Étant donné que tous les vols doivent passer par Juba, les enfants doivent souvent loger dans un établissement sécurisé géré par l'un des membres du groupe de travail. L'UNICEF est directement responsable de la réservation des vols pour tous les enfants qui doivent être réunis avec leur famille à travers le pays.

Bien que le groupe de travail sur la réunification ait réussi à réunir plus de 5 000 enfants avec leur famille, plus de 6 000 autres ont encore besoin que l'on retrouve leur famille et qu'on s'occupe de leur cas⁴².

Une histoire vraie

Cette conversation est adaptée d'un entretien conduit en septembre 2017 par Domitilla de Luca Bossa, une étudiante italienne de 18 ans, avec un jeune migrant d'Afrique de l'Ouest de 18 ans. Cette entrevue s'est déroulée en anglais et faisait partie du programme de stage de blogueurs de La Voix des Jeunes. Il s'agit ici d'une version résumée.

Je voudrais vous présenter un jeune homme de 18 ans, que nous appellerons Ulysse, d'après le célèbre voyageur. Je ne révélerai pas son vrai nom, mais je peux vous dire qu'il est l'un des nombreux à avoir traversé la Méditerranée afin d'atteindre l'Italie, un des voyages les plus dangereux qui soient. J'espère que vous pourrez le voir comme un individu qui a été influencé par son expérience de migrant mais qui n'est pas uniquement défini par cette expérience.

Commençons !

Question : Comment vous décririez-vous en trois mots ?

Réponse : Je dirais tout d'abord que j'ai de la chance car même si j'ai rencontré des difficultés au cours de ma vie, j'ai la chance de les avoir surmontées et d'avoir pu aller de l'avant. Je me considère également comme un battant. J'ai dû lutter et je lutte encore pour moi-même, mais aussi pour les autres. Enfin, je me vois

comme quelqu'un qui recherche le changement et de nouvelles expériences.

Q : Quand avez-vous quitté votre pays ? Quel âge aviez-vous ?

R : Je suis parti en 2015. J'avais 15 ans.

Q : Pourriez-vous partager le souvenir d'un acte de bonté humaine dont vous avez été témoin au cours de votre voyage ?

R : J'ai surtout des mauvais souvenirs qui me rappellent des moments difficiles. Par exemple, j'ai vu quelqu'un qui a été blessé par balle dans la jambe droite car il refusait de se taire après en avoir reçu l'ordre. Cependant, j'ai aussi vécu quelques moments de bonté. Un homme m'a par exemple proposé de rester vivre avec lui et de prendre soin de moi plutôt que d'aller en Italie. J'ai préféré refuser son offre car il vaut mieux ne pas accorder sa confiance à quelqu'un si facilement.

Q : Avez-vous trouvé l'Italie différente de l'image que vous vous en faisiez ?

R : Oui, je l'ai trouvée différente car je n'avais jamais été témoin d'un tel niveau de racisme. L'un de mes amis était en train de marcher dans la rue quand soudain, un

homme à moto s'est arrêté et lui a craché dessus. C'était un épisode choquant.

Q : Qu'est-ce que vous aimez le plus et le moins en Italie ?

R : J'aime le fait que les Italiens accordent une place d'honneur à leur culture et à leur religion. Ils ne les oublient jamais.

Ce que j'aime le moins est en lien avec la réponse que j'ai donnée à votre question précédente. Je sais bien que tout le monde n'est pas raciste. Il y a toujours des gens bien et des gens mauvais dans toute société.

Q : Comment se passait une journée normale dans votre pays d'origine ?

R : J'allais à l'école puis j'allais jouer au football ou au volleyball avec des amis ou j'allais me promener en forêt pour être en contact avec la nature. Un samedi sur deux, je participais aussi à un programme radio sur le thème du théâtre. Je suis acteur.

Q : Comment se passe une journée normale aujourd'hui ?

R : En général, je vais à l'école. J'ai obtenu ma *licenza media* (un diplôme délivré à la fin du collège) l'année dernière et je vais commencer le lycée. Je fais également partie d'une

association qui aide les migrants comme elle le peut.

Q : Quels sont les thèmes qui vous passionnent ?

R : Je pense que le premier thème qui me passionne est l'inclusion sociale et la lutte contre l'image des migrants véhiculée par les médias. Ils font passer les migrants pour des individus mauvais et si l'un d'entre nous fait quelque chose de mal, il se retrouve tout de suite en première page. Dans le même esprit, je suis un fervent défenseur de la lutte contre le racisme et la discrimination. Je crois qu'il faut les éradiquer car elles représentent un frein au développement de notre monde.

Q : Quel métier souhaiteriez-vous exercer à l'avenir ?

R : Je voudrais travailler dans le secteur des médias, peut-être en tant que journaliste.

Q : Que voudriez-vous dire à ceux qui souhaiteraient que leur pays interdise aux réfugiés de franchir les frontières ?

R : Je pense que je leur dirais ceci : Chacun d'entre nous est un migrant. Ce monde est fait pour être exploré. Nous sommes tous égaux, peu importe où nous allons et nous devrions être traités en tant que tels. De plus, rien n'est jamais acquis, vous pourriez vous-même avoir à migrer un jour. Nous ne devrions pas permettre la fermeture des

frontières, nous le devons à nos jeunes générations.

J'étais très émue à la fin de cette entrevue. Lorsqu'Ulysse a soulevé le problème du racisme, j'ai eu honte. J'ai également été surprise par sa réponse à ma dernière

question. Il a exprimé la même idée que Kant dans son essai sur la *Paix perpétuelle*, que j'avais lu récemment à l'école. Il y évoquait le concept de l'hospitalité et de la citoyenneté mondiale. Ulysse est arrivé à la même conclusion par sa seule expérience de vie.



Fan de basketball : Zein Al-Faraji, iraquien de 14 ans, parle tout en faisant tourner son ballon de basket dans un centre d'hébergement pour réfugiés en Autriche.

© UNICEF/UN0120126/Gilbertson VII Photo



Poursuivre l'éducation de tous les enfants réfugiés et migrants et leur donner accès à des services de santé et à d'autres services de qualité

Pour de nombreux enfants, la migration vers un pays différent peut ouvrir de nouveaux horizons et nourrir l'espoir d'une bonne santé, d'une éducation, d'un emploi et de services sociaux de meilleure qualité.

Mais un trop grand nombre d'enfants réfugiés et migrants ne peuvent accéder aux services dont ils ont besoin à cause d'obstacles juridiques, procéduraux, financiers, culturels et sociaux. Par exemple⁴³ :

- Les enfants réfugiés sont cinq fois plus susceptibles d'être non scolarisés que les autres enfants.
- Seuls 50 % des enfants réfugiés sont inscrits à l'école primaire.
- Moins de 25 % des jeunes réfugiés sont inscrits à l'école secondaire.

Le statut de migrant de l'enfant ne devrait jamais représenter un obstacle à l'accès aux services et partout dans le monde, des gouvernements et leurs partenaires

s'efforcent de fournir aux enfants les services dont ils ont besoin pour améliorer leur vie.

Dans le domaine de l'éducation, par exemple, des gouvernements ont déployé de nombreux efforts afin d'améliorer les opportunités d'apprentissage pour les migrants et pour les enfants dans les communautés d'accueil. La Turquie, entre autres, a élargi l'accès à l'éducation pour plus de 588 000 réfugiés syriens⁴⁴. En Allemagne, des programmes de développement de la petite enfance et d'apprentissage ont été mis en place⁴⁵. La Grèce s'efforce d'offrir une formation linguistique aux nouveaux arrivants⁴⁶. En Jordanie, les services sociaux et les prestations sociales, notamment en ce qui concerne les transferts monétaires, ont permis d'aider des familles et enfants réfugiés syriens.

Mettre les enfants en rapport avec les services qui leur sont nécessaires est essentiel à leur bien-être mais ils sont encore trop nombreux à hésiter à demander de l'aide de peur d'être dénoncés aux services d'immigration. Dans des villes comme Genève, Munich et Séoul, la solution a été

Construire ensemble :

Des adolescentes libanaises et syriennes à un atelier sur l'architecture organisé dans une université libanaise.

© UNICEF/UN0127585/Khamissy



Encadré 9 : L'éducation ne peut pas attendre

En réponse au besoin croissant d'assurer l'éducation des enfants en situation d'urgence, les dirigeants internationaux se sont rassemblés pour mettre en place un fonds dédié et lancer un mouvement de soutien. Lancé en mai 2016, le fonds L'éducation ne peut pas attendre vise à susciter un plus grand engagement politique, opérationnel et financier partagé pour répondre aux besoins éducatifs des enfants en situation d'urgence.

En décembre 2017, le secrétariat de L'éducation ne peut pas attendre est hébergé par l'UNICEF avec l'appui de partenaires tels que l'Allemagne, l'Australie, le Canada, le Danemark, Dubai Cares, les États-Unis, la France, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et l'Union européenne.

L'éducation ne peut pas attendre a levé 151,3 millions de dollars depuis novembre 2017, et vise à promouvoir l'accès de 3,4 millions d'enfants, dont 1,4 million de filles à une éducation de qualité. Le fonds souhaite également promouvoir le soutien de presque 20 000 enseignants en Afghanistan, au Bangladesh, en Éthiopie, au Liban, à Madagascar, au Népal, en Ouganda, au Pérou, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en Somalie, au Tchad, en Ukraine et au Yémen.

Le fonds L'éducation ne peut pas attendre propose trois guichets de financement : les aides non remboursables de « première intervention » proposées au déclenchement de crises ou lorsque celles-ci s'aggravent, les guichets de résilience multiannuels, qui apportent un financement durable en cas de crise prolongée pour jeter un pont entre secours et développement, et la facilité d'accélération, qui procède à des investissements ciblés en matière de recherche internationale et d'activités d'apprentissage.

Source : L'éducation ne peut pas attendre, <<http://www.educationcannotwait.org/>>.

d'établir des « pare-feux » qui empêchent l'échange d'informations entre les prestataires de services et les autorités. Ces pare-feux promettent la confidentialité et la sécurité qui peuvent encourager les enfants migrants et réfugiés, même ceux qui ne disposent pas des documents adéquats, à accéder à des services de qualité sans crainte⁴⁷.

Dans le cadre de l'objectif de politique 4, le plan d'action appelle les gouvernements à offrir aux enfants réfugiés et migrants l'accès aux services, et notamment à l'éducation et aux soins de santé. Trois études de cas sont présentées ci-dessous : un effort général mené au Liban pour offrir une éducation de qualité aux enfants réfugiés et aux enfants des communautés d'accueil ; une initiative en République-Unie de Tanzanie visant à inciter

les agents de santé communautaires à fournir des services aux réfugiés et aux communautés ; et un programme de services complet en Jordanie comprenant un système de transfert d'argent pour les familles et enfants réfugiés syriens défavorisés.

Liban : Renforcer les systèmes éducatifs pour tous les enfants

Lorsqu'un grand nombre de réfugiés fuyant la guerre en République arabe syrienne sont arrivés au Liban en quête d'un abri, le Gouvernement libanais a dû relever le défi consistant à accueillir des centaines de milliers d'enfants dans un système scolaire public déjà surchargé.

Soutenu par ses partenaires internationaux, le Liban a su jouer un rôle de meneur et a transformé ce défi en opportunité. Plutôt que de dispenser une éducation dans les camps ou les établissements informels, le Ministère libanais de l'éducation et de l'enseignement supérieur s'est lancé dans un ambitieux programme d'intégration des enfants réfugiés dans les écoles publiques tout en renforçant le système éducatif pour tous les élèves. Les donateurs et le gouvernement ont œuvré ensemble à développer les ressources humaines, les infrastructures, les programmes et les services qui ont conduit à des améliorations du système éducatif libanais. Nombre de ces progrès n'auraient pas été possibles autrement.

Le programme Reaching All Children with Education (Atteindre tous les enfants avec l'éducation) – RACE – lancé en 2013, est aujourd'hui un exemple de la façon dont il est possible de combler le fossé entre le développement national et l'intervention humanitaire.

RACE a été lancé et dirigé par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur en étroite collaboration avec la communauté internationale et des

organismes des Nations Unies et avec leur soutien. Outre les efforts visant à inclure les enfants réfugiés dans le système scolaire public, RACE s'est concentré sur l'amélioration de l'accès à l'éducation pour les enfants libanais, l'amélioration de la qualité des opportunités d'apprentissage ainsi que sur le renforcement des systèmes administratifs et de gouvernance⁴⁸.

Ce programme a d'ores et déjà eu des retombées positives. RACE a aidé le système scolaire public à gérer l'augmentation du nombre d'inscriptions, qui a doublé par rapport à 2011. Au cours de l'année scolaire 2016-2017, 204 000 Libanais et 195 000 non-Libanais ont fréquenté l'école publique⁴⁹. Aujourd'hui entré dans sa deuxième phase, RACE prévoit de permettre à environ 470 000 enfants syriens âgés de 3 à 18 ans d'avoir accès à l'éducation au cours des quatre prochaines années.

Cette croissance a été en partie possible car le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur a augmenté le nombre d'écoles à classes alternées qui s'élevait à 88 en 2013 et a atteint 314 en 2017. Dans ce type d'écoles, les enfants non libanais présentent un taux de fréquentation de 86 %, ce qui est proche du taux moyen de la région, qui est de 90 %. De plus, près de 60 % des enfants réfugiés qui ont passé les examens de 9e année en 2016 ont réussi à les valider⁵⁰.

Le nombre d'inscriptions a également augmenté car le Gouvernement libanais a éliminé les frais de scolarité dans les écoles publiques pour les enfants libanais et syriens, intensifié les efforts visant à atteindre les enfants non scolarisés, intégré des services d'orientation pour la protection des enfants victimes d'actes de violence et offert des bourses d'études permettant aux familles désavantagées sur le plan économique de pouvoir mettre leurs enfants à l'école plutôt que de les envoyer travailler.

L'effort visant à intégrer les enfants réfugiés dans les écoles publiques a également bénéficié d'un solide programme d'apprentissage accéléré accrédité par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur qui

a aidé les enfants syriens âgés de 7 à 17 ans ayant manqué au moins deux années scolaires à rejoindre le système éducatif formel⁵¹.

Le programme d'apprentissage accéléré a offert une version condensée du programme scolaire libanais qui se concentre sur des matières fondamentales comme les mathématiques, l'arabe, l'anglais et le français. Ce programme de trois à quatre mois comprenait également des modules complets visant à fournir un soutien psychosocial, des compétences de la vie courante et une assistance aux enfants ayant de graves problèmes de santé, psychologiques et sociaux. Il a été conçu pour faciliter la transition des élèves vers le système d'éducation public formel. En 2017, 20 000 enfants ont pris part à ce programme. L'objectif pour 2018 est d'atteindre 22 000 enfants⁵².

L'évaluation des progrès et la collecte de données faisaient également partie des programmes du Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur grâce à une plateforme en ligne permettant aux administrateurs de recueillir des informations concernant les enfants inscrits au programme d'apprentissage accéléré et dans les classes alternées.

Malgré ces efforts, au moins 100 000 enfants réfugiés enregistrés en âge d'aller à l'école primaire n'ont pas pu accéder à une éducation formelle au cours de l'année scolaire 2015-2016. Nombre d'entre eux étaient des enfants en situation de handicap et des enfants confrontés à de multiples désavantages comme le travail forcé et le mariage des enfants.

République-Unie de Tanzanie : Les agents de santé communautaires interviennent auprès de réfugiés et sauvent des vies

Fournir des services de santé aux femmes, aux nouveau-nés et aux enfants peut représenter un défi dans un camp de réfugiés divisé par des barrières



Peinture : Un jeune garçon au centre Blue Dot Family en Grèce.

© UNICEF/UN030637/Gripiotis

linguistiques et culturelles et où les infrastructures sont surchargées et inadéquates, en particulier en ce qui concerne la santé, l'eau et l'assainissement.

Dans trois camps de réfugiés mis en place par le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, ce défi est relevé grâce à des services de santé complets soutenus par 295 équipes d'information sanitaire qui interviennent auprès des réfugiés et leur transmettent des informations vitales en matière de santé et d'hygiène⁵³.

Les membres de ces équipes de santé sont recrutés parmi les communautés de réfugiés qui se sont créées dans trois camps : Mtendeli, Nduta et Nyarugusu. Les équipes de santé communautaires sont formées à la diffusion d'informations et aux processus d'orientation vers les infrastructures de santé des différents camps.

Dans chacun des camps, les équipes visitent les foyers et les écoles et organisent des réunions publiques pour donner des informations et des

Encadré 10 : Une réponse globale à la crise – Renforcer le système éducatif en Turquie pour tous les enfants

La guerre en République arabe syrienne a poussé des millions de réfugiés et de migrants vers la Turquie. De fait, plus de 1,4 million d'enfants syriens âgés de 0 à 17 ans, dont 976 000 en âge d'aller à l'école, sont arrivés dans le pays.

Bien que le nombre important d'enfants réfugiés et la diversité de leurs besoins aient présenté d'importants défis au Ministère turc de l'éducation nationale, ils ont également présenté des opportunités.

Dans le cadre d'une étroite collaboration avec des partenaires internationaux et nationaux, le Ministère de l'éducation nationale a lancé une initiative visant à construire un système d'éducation plus inclusif et résilient qui soit à même de répondre aux besoins de tous les élèves, réfugiés ou non.

Les piliers stratégiques du programme incluent : la préservation d'un accès équitable aux formes pertinentes d'apprentissage pour tous les enfants syriens et réfugiés d'autres origines, le renforcement de la capacité des autorités éducatives, ainsi que la promotion d'environnements d'éducation et d'apprentissage inclusifs et de qualité pour tous les enfants.

En septembre 2017, plus de 588 500 enfants réfugiés syriens avaient pu bénéficier de ce système d'éducation amélioré et avaient été intégrés à des centres d'éducation temporaires ainsi qu'à des écoles publiques turques à travers le pays. Pour la première fois depuis le début de la crise en République arabe syrienne, le nombre d'enfants syriens scolarisés en Turquie est plus important que le nombre d'enfants déscolarisés.

Source : UNICEF Turquie

conseils relatifs aux soins de santé prénatals, néonataux et infantiles. Les équipes encouragent une bonne hygiène, l'allaitement maternel, la vaccination, la surveillance de la croissance, l'usage de moustiquaires imprégnées d'insecticide, les services prénatals et les bonnes pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, autant d'interventions qui permettent de sauver des vies. Elles sont également en mesure de combler les fossés linguistique et culturel et sont formées à reconnaître les signes de malnutrition et de maladies infantiles courantes lors des visites à domicile afin de pouvoir orienter les enfants et les familles vers les établissements de santé pertinents.

Les équipes d'information sanitaire sont coordonnées par la Société tanzanienne de la Croix-Rouge avec le soutien de l'UNICEF. Elles font partie d'un ensemble complet de services mis à disposition par un groupe

d'organismes internationaux et d'ONG locales, notamment le HCR, l'UNICEF, le Programme alimentaire mondial et Médecins Sans Frontières, en coopération avec le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie.

Au-delà de la sensibilisation de ces communautés, les services de santé présents dans les camps comprennent deux hôpitaux offrant des services standard et des cliniques prénatales disposant de l'équipement nécessaire au suivi prénatal, à la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, à l'accouchement et aux soins obstétriques complets et d'urgence. À leur arrivée dans les camps, les enfants sont vaccinés contre la rougeole, la rubéole et la poliomyélite. Par la suite, les enfants de moins d'1 an sont inscrits au programme national de vaccination tanzanien et aux programmes de nutrition pour les services de routine mis à disposition des mères et de leurs enfants.

Des données probantes attestent l'efficacité avec laquelle les équipes sanitaires tissent des liens avec les communautés présentes dans ces camps de réfugiés. Au cours de la première moitié de l'année 2017, les équipes sanitaires ont pris en charge 135 000 personnes dans les camps de Mtendeli et de Nyarugusu et en ont informé 120 000 autres sur la prévention du virus Ebola à la suite d'une épidémie qui s'était déclarée en République démocratique du Congo⁵⁴. De juillet à septembre, les équipes ont sensibilisé 86 569 réfugiés au paludisme et à l'importance du traitement⁵⁵.

On crédite également ces équipes d'information sanitaire d'un bon travail dans la communication des informations relatives à des pratiques prénatales et d'accouchement saines. Il semblerait que le message soit passé de façon efficace. De juillet à septembre, 7 404 visites prénatales auprès de femmes enceintes ont été effectuées et 98 % des 1 227 accouchements ayant eu lieu au sein des camps ont été assistés par des agents de santé qualifiés dans un établissement de santé⁵⁶. Ces efforts ont contribué à maintenir le taux brut de mortalité des enfants de moins de 5 ans dans les trois camps de réfugiés dans des normes acceptables pour des situations d'urgence.

Jordanie : Répondre aux besoins des enfants réfugiés vulnérables en matière de protection sociale

Sept ans après le début de la guerre en République arabe syrienne, des millions de personnes ont dû fuir leur foyer et la Jordanie continue d'accueillir des réfugiés sur son territoire. Cependant, les réfugiés syriens qui résident en Jordanie sont maintenant confrontés à de nouvelles difficultés : une pauvreté et un dénuement extrêmes qui entraînent des risques croissants pour les enfants⁵⁷.

La plupart des réfugiés syriens vivent dans les communautés défavorisées de Jordanie où les loyers sont abordables. D'autres doivent endurer le climat extrême du pays dans des tentes installées dans des implantations sauvages où ils peuvent vivre sans payer de loyer en échange de leur participation au travail dans les fermes locales. Leurs opportunités de travail étant limitées, leurs économies épuisées, les familles de réfugiés se tournent plus fréquemment vers des stratégies d'adaptation aux conséquences délétères sur les enfants. Les enfants abandonnent alors l'école et sont obligés de travailler ou de se marier.

Face à ce problème, le Gouvernement jordanien a adopté le programme Cash + : un ensemble complet d'interventions de protection sociale qui aident les familles vulnérables, indépendamment de leur nationalité ou de leur statut de réfugié, à satisfaire leurs besoins fondamentaux et à permettre à leurs enfants de poursuivre leur scolarité dans les écoles publiques. Le but de ce programme est de renforcer la résilience des familles face aux chocs économiques de façon à ce qu'elles n'aient pas à recourir à des mécanismes d'adaptation qui mettent leurs enfants en danger.

Cash + offre un éventail complet d'initiatives en matière de protection sociale, et notamment de mécanismes d'aide financière en espèces,

Encadré 11 : Points bleus – un signe de soutien continu

Depuis 2015, l'un des déplacements d'enfants et de familles les plus massifs de l'histoire récente touche les pays d'Europe. Plus d'un million de réfugiés et de migrants (surtout en provenance de la République arabe syrienne) ont traversé les Balkans de l'Ouest en direction de l'Europe de l'Ouest. Au pic de ce déplacement, plus de 10 000 personnes transitaient chaque jour en certains endroits.

Soucieux d'améliorer la protection des enfants, l'UNICEF, le HCR et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ont uni leurs forces à celles des gouvernements pour mettre en place des plateformes d'assistance aux enfants et aux familles. Les plateformes sont connues sous le nom de Points bleus, car elles portent un point bleu caractéristique qui permet aux enfants et aux familles en déplacement de les reconnaître et de savoir immédiatement quels sont les types de services disponibles, indépendamment du pays dans lequel ils se trouvent. Elles proposent un ensemble de services qui, au minimum, offrent un espace sûr aux enfants et à leurs familles, des services de regroupement, des zones sûres pour permettre aux enfants de jouer et pour repérer ceux qui sont en danger, des zones privées pour allaiter et un espace de conseil juridique et de soutien psychologique. Les employés et les bénévoles des centres ont suivi des procédures opérationnelles normalisées, avec notamment des mécanismes d'orientation pour les enfants non accompagnés ou vulnérables vers les services nationaux de protection de l'enfance en cas de nécessité, et des formations pour s'assurer que les agents qui aident les enfants sur le terrain leur apportent un soutien de qualité.

À certains moments, on trouvait des centres Point bleu en 18 endroits clés de la route migratoire entre la Grèce et la Slovaquie, notamment en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine et en Serbie.

Les plateformes d'assistance aux enfants et aux familles sont suffisamment souples pour répondre aux modifications des trajectoires migratoires qui surviennent avec les fermetures de frontières et les changements de politiques concernant les réfugiés et les migrants dans les pays de la région. Lorsque les familles se retrouvent bloquées, les plateformes s'adaptent pour proposer aux enfants des activités de rattrapage en matière d'éducation, un soutien psychologique, ainsi que d'autres formes de services adaptés aux populations qui se retrouvent incapables d'aller plus loin dans un avenir prévisible.

Le modèle Point bleu représente une approche tout-en-un qui propose des services et un soutien aux populations qui se déplacent. Ce modèle peut être reproduit dans d'autres exemples de déplacements massifs de réfugiés ou de migrants.

de gestion des cas et d'orientation. Il comprend également un volet de communication visant la modification des comportements et le suivi des inscriptions et de la fréquentation scolaires des enfants.

Les origines du programme Cash + remontent à 2015 avec le programme de subventions en espèces pour les enfants *Child Cash Grant* initié par l'UNICEF Jordanie. Ce programme répondait aux besoins des familles syriennes les plus vulnérables enregistrées en tant que réfugiés et résidant dans des communautés d'accueil. Dans le cadre de ce programme, on transférait 28 dollars É.-U. par mois et par enfant aux familles pour les aider à subvenir aux besoins fondamentaux de leurs enfants et éviter qu'elles n'aient à recourir à des stratégies d'adaptation nocives. Bien que le transfert d'argent n'ait été soumis à aucune condition particulière, il a été précisé aux familles que le but de cette subvention était de contribuer aux dépenses de leurs enfants.

De février 2015 à novembre 2017, une assistance mensuelle a été mise à disposition de 55 000 filles et garçons de 15 000 des familles syriennes les plus vulnérables enregistrées en tant que réfugiées.

Les résultats du suivi ont montré que ces transferts de fonds ont amélioré la vie des enfants syriens et de leurs familles. Ces transferts ont également permis aux familles de trouver une solution aux questions critiques de survie et d'éviter ces stratégies d'adaptation nocives qui mettent leurs enfants en danger. Ces transferts avaient même permis aux familles d'augmenter leurs dépenses relatives à la scolarité et à la santé des enfants. En conséquence, les résultats scolaires des enfants réfugiés les plus vulnérables se sont améliorés. Ces transferts de fonds ont également contribué à améliorer les relations au sein des foyers en y réduisant les tensions.

Les programmes de subventions en espèces tels que Cash + font partie des outils de protection sociale les plus importants en Jordanie. Ils peuvent servir d'exemple à la façon d'associer les interventions humanitaires à des objectifs de développement à plus long terme. Les nombreuses leçons tirées de Cash + sont maintenant appliquées à la réforme jordanienne de la protection sociale fondée sur l'enfant et sur l'équité.



Faire face ensemble :
Hikmat, 12 ans, vient en aide
à son ami Abdullah, 11 ans,
lorsque le chemin devient
boueux dans le camp de
réfugiés de Zaatari en Jordanie.
© UNICEF/UN056395/Herwig

Souvenirs d'une école dans un camp de réfugiés PAR ALI SULEIMAN

Ma passion pour l'éducation a commencé dès le plus jeune âge, juste avant mes 6 ans, je crois. Mais cette passion n'est pas née d'un amour de l'apprentissage. Elle a commencé avec un peu de curiosité et un programme alimentaire organisé dans le camp de réfugiés de Dadaab dans lequel j'ai grandi.

Bien avant que je ne sois en âge de participer aux cours, je suivais mes cousins à une école du camp, je prenais une tasse et me faufilais dans la queue où j'attendais que l'on me serve le lait distribué aux élèves. J'avais hâte de pouvoir socialiser avec mes semblables et de participer à la vie amusante et distrayante qu'offrait l'école.

Bien que mes parents n'aient pas reçu d'éducation, ils en comprenaient la valeur. Ainsi, à mes 6 ans, j'ai pu me joindre à un groupe d'une douzaine d'enfants, principalement des enfants de ma famille et des voisins, que mon oncle maternel, élève de sixième, emmenait à leur premier jour d'école.

Pour moi, l'école, c'était génial. Je pouvais jouer au football et au cerf-volant avec mes camarades. J'attendais le cours d'éducation physique avec impatience, et lorsque la sonnerie retentissait, je me précipitais sur le terrain et le préparais pour le jeu de cache-cache, mon activité physique préférée. J'aimais

également jouer avec les jouets. Je fabriquais des animaux en argile. Non seulement le temps passait plus vite, mais cela m'a permis de développer ma créativité et de mieux comprendre les cours.

À cette période, je trouvais que le système d'éducation pour les réfugiés de Dadaab était de qualité. Les enseignants qui venaient d'autres régions du Kenya étaient bien formés et expérimentés. Ils parlaient anglais et swahili, les deux langues officielles du Kenya. L'apprentissage des langues m'a permis de comprendre les cours et de communiquer avec d'autres Kenyans.

Les uniformes de l'école étaient gratuits. Les manuels scolaires, les cahiers d'exercices, les stylos et autres supports d'apprentissage ne représentaient pas un fardeau pour les parents et les tuteurs. Pendant la journée d'école, de nombreuses récompenses étaient attribuées dans des catégories telles que la performance académique, la bonne conduite et la ponctualité. Les élèves intelligents qui réussissaient leurs examens rentraient chez eux avec des récompenses, notamment des articles non alimentaires tels que des ustensiles.

J'avais l'impression que les enfants scolarisés dans notre camp avaient un avantage sur ceux qui ne l'étaient pas.

Les bases solides que j'ai acquises à l'école primaire du camp de réfugiés de Dadaab m'ont aidé à passer au cycle secondaire de l'école du camp.

Je suis aujourd'hui en licence de sciences politiques à l'université de Nairobi. J'aimerais un jour devenir décideur politique, travailler sur une éducation de qualité. Je suis fier de ma réussite, je suis reconnaissant pour mes parents exceptionnels et pour tous ceux qui m'ont tendu la main lorsque j'étais à l'école primaire dans un camp de réfugiés.

Lorsque la plupart des gens entendent parler de réfugiés, une image de faim et de misère leur traverse l'esprit. Mais avec un peu d'aide et des bienfaiteurs altruistes, l'expérience des réfugiés peut se trouver métamorphosée.

À l'heure où les dirigeants du monde entier se rassemblent pour rédiger les pactes qui affecteront la vie des réfugiés et des migrants, je les encourage à garder à l'esprit que l'éducation dans un camp de réfugiés peut changer des vies. Je leur rappelle également que tous les enfants ont le droit de recevoir non seulement une éducation, mais une éducation de qualité, qu'ils soient réfugiés ou non.

Par le biais de politiques efficaces et d'investissements intelligents, tous les pays peuvent offrir une éducation de qualité, conformément à l'objectif 4 de développement durable. Les enfants réfugiés comptent sur la communauté internationale. En ce sens, je souhaiterais demander aux dirigeants du monde entier de valoriser l'éducation des enfants réfugiés et d'apporter le soutien matériel, psychosocial et nutritionnel nécessaire aux réfugiés pour assurer leur éducation.



Apprendre : Une petite fille du Soudan du Sud dans l'école primaire d'un établissement de réfugiés du district d'Adjumani.

© UNICEF/UN026674/Everett



Exiger des mesures de lutte contre les causes profondes des mouvements à grande échelle de réfugiés et de migrants

Dans des pays du monde entier, les gouvernements et partenaires tentent de répondre aux causes de la migration, notamment la pauvreté, les conflits, la violence, la limitation des opportunités de travail, le manque d'éducation, de soins de santé, d'eau et de services sanitaires. Nombre de ces efforts sont liés aux programmes et aux politiques qui visent à atteindre les objectifs de développement durable pour 2030.

Dans le plan d'action, l'objectif de politique 5 appelle à redoubler d'efforts pour répondre aux causes profondes de la migration. Bien qu'il existe de nombreux facteurs de migration liés les uns aux autres, les initiatives mises en valeur dans ce chapitre ont été choisies car elles répondent à deux grandes causes : la violence et les catastrophes naturelles. Chacune de ces initiatives implique les gouvernements et leurs partenaires, mais elles comptent également sur l'énergie et l'expertise des enfants, des enseignants et des communautés.

Pays d'Amérique centrale : Reconstruire la sécurité au foyer

En El Salvador, au Guatemala et au Honduras, la région du nord de l'Amérique centrale, la violence associée aux gangs s'infiltré dans la vie des enfants, leur école, leur famille et leur communauté⁵⁸. Les tactiques violentes des gangs exposent les enfants et leur famille au risque d'extorsion, de recrutement forcé, de violences et même de mort.

La pauvreté, les inégalités et l'accès limité à une éducation de qualité, à des services sociaux et à l'emploi amplifient la violence déjà omniprésente dans la région⁵⁹. Bien que ces éléments influent sur leurs décisions d'entreprendre des périples dangereux en quête de sécurité et d'opportunités, de nombreux enfants affirment que c'est la violence des gangs qui les a forcés à quitter leur communauté d'origine⁶⁰.

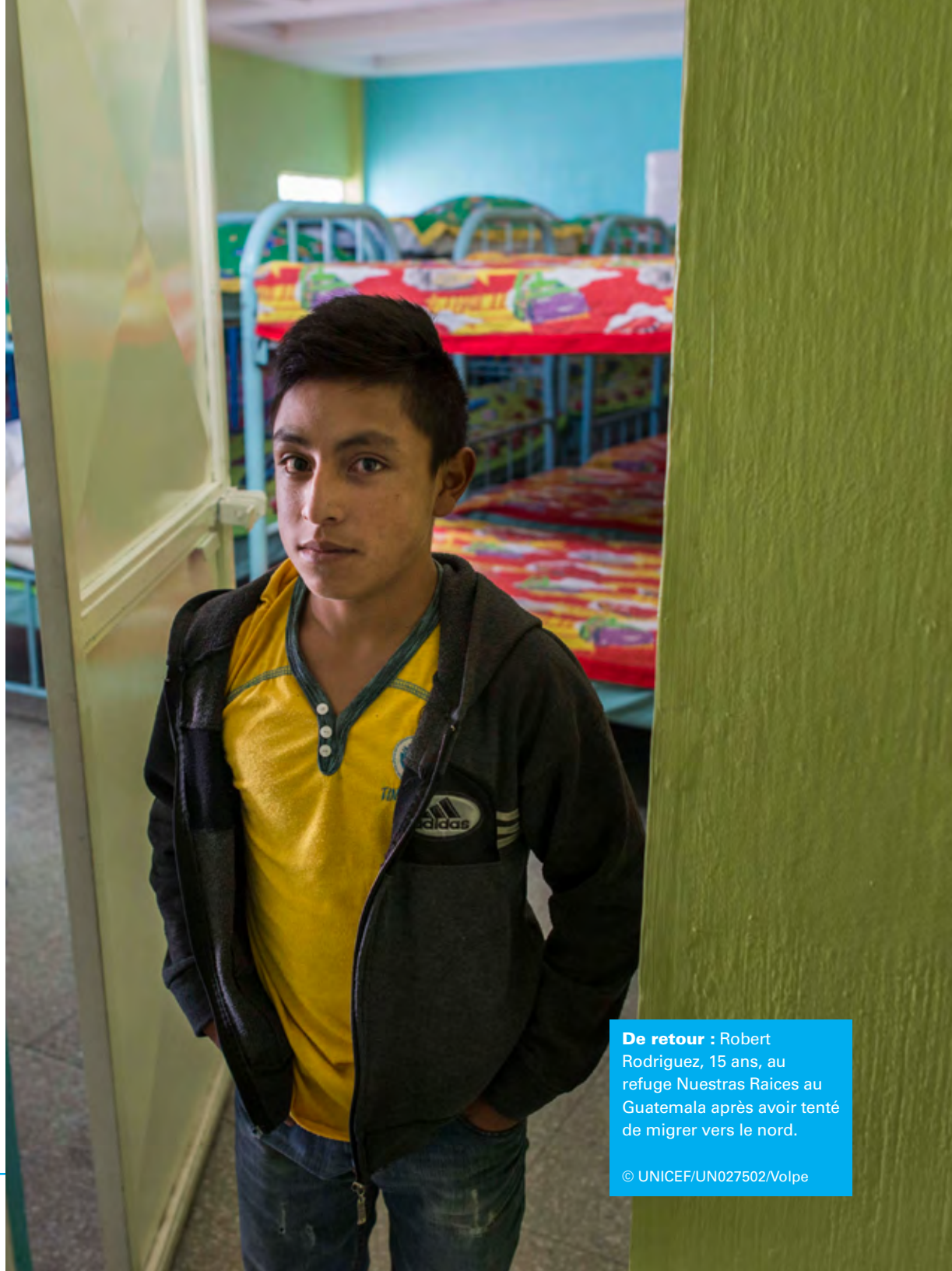
En 2016, près de 60 000 enfants non accompagnés ont été appréhendés à la frontière entre le Mexique et

les États-Unis. La plupart d'entre eux venaient des pays du nord de l'Amérique centrale⁶¹.

Pour répondre aux facteurs de violence et d'inégalité qui poussent les enfants à migrer, les gouvernements d'El Salvador, du Guatemala et du Honduras œuvrent avec leurs partenaires à la réduction des inégalités et de la violence.

Au Honduras et en El Salvador, les gouvernements s'efforcent de protéger les enfants de la violence en se concentrant sur les secteurs de l'éducation, de la santé et de la protection des enfants ^{62 63 64}. Les initiatives prises de concert avec les gouvernements et les partenaires locaux visent à assurer la scolarisation des enfants, à sécuriser les écoles, à renforcer les centres communautaires et à collaborer avec les autorités locales, des partenaires communautaires et des ONG pour offrir des services de protection spécialisés aux enfants touchés par la violence des gangs. Il s'agit à terme de créer une communauté dans laquelle aucun enfant n'est obligé d'émigrer à cause de la violence des gangs⁶⁵.

En El Salvador, les gouvernements de cinq municipalités – Ciudad Delgado, San Marcos, San Martín, Santo Tomás et Soyapango – se sont engagés dans un programme pilote visant à prendre des mesures à l'égard des taux élevés de violence et de la migration des enfants, dans le but d'améliorer la disponibilité et l'accessibilité des programmes de prévention de la violence, d'augmenter les possibilités d'éducation et d'améliorer la capacité des autorités locales à prévenir et à endiguer la violence. Parmi les initiatives clés figure le système de surveillance



De retour : Robert Rodriguez, 15 ans, au refuge Nuestras Raíces au Guatemala après avoir tenté de migrer vers le nord.

© UNICEF/UN027502/Volpe

et d'alerte pour la protection des enfants, dont l'objectif principal est d'identifier les enfants les plus à risque pour les orienter vers des services de protection adaptés capables de leur proposer, par exemple, un soutien psychosocial, une formation professionnelle et, s'agissant des enfants déscolarisés et des enfants de migrants rapatriés, un enseignement de la seconde chance. Le programme se concentre également sur la revitalisation des espaces publics. Il les transforme en zones sûres et accueillantes pour les enfants où ils sont invités à faire du sport, du théâtre et d'autres activités récréatives⁶⁶. Jusqu'à présent, environ 3 500 enfants, adolescents et chefs communautaires ont bénéficié de ces interventions, alors même que le déploiement du programme se poursuit à travers le pays⁶⁷.

Au Honduras, le Ministère de l'éducation et ses partenaires travaillent à des solutions au problème de la violence à l'école. Après avoir évalué la violence dans les établissements scolaires, le Ministère de l'éducation s'est lancé dans une stratégie de construction de la paix, de coexistence et de citoyenneté⁶⁸.

Cette stratégie place les enfants, les écoles et les communautés au centre des efforts destinés à réduire la violence. Elle comprend cinq composantes essentielles :

1. Renforcer l'implication communautaire dans les écoles ;
2. Identifier les élèves qui ont l'étoffe de dirigeant et les aider à créer des comités scolaires impliqués dans le théâtre, l'art, la musique et le sport ;
3. Diagnostiquer les problèmes de sécurité dans les écoles en s'entretenant avec les associations d'élèves, d'enseignants et de parents et travailler avec les membres de la communauté et la direction de l'école pour les résoudre ;

4. Former les enseignants à dialoguer avec les élèves ;
5. Conseiller l'école en matière d'administration et de gouvernance.

Les cinq éléments de la stratégie sont intégrés aux plans de travail des écoles mis en œuvre par l'administration de ces dernières. Le programme concerne 45 000 enfants dans 70 écoles, toutes situées dans des régions à taux de criminalité⁶⁹ élevé.

Les élèves, dont Katherine, 13 ans, de Choloma, sont indispensables à la réussite de cette stratégie⁷⁰. Katherine est la présidente du comité pour la paix, la coexistence et la citoyenneté de son école. Dans son rôle, elle met en pratique le concept de consolidation de la paix dans la cour de récréation en attirant l'attention sur certaines situations avant qu'elles ne dégénèrent et en organisant des débats constructifs en classe. « Surtout, nous essayons de donner l'exemple », déclare-t-elle.

Viet Nam : Réduction des risques de catastrophes axée sur les enfants

Depuis 2014, une grave sécheresse, des pénuries d'eau et des infiltrations de sel touchent près de deux millions de personnes sur la côte du centre-sud, les hauts plateaux du centre et le delta du Mékong au Viet Nam. En mai 2017, plus d'un quart d'entre elles étaient des enfants⁷¹.

Au Viet Nam, l'un des pays les plus sensibles aux effets à long terme des changements climatiques⁷², les enfants sont exposés à des problèmes susceptibles d'affecter leur nutrition, leur santé, leur éducation et leur protection sociale.

De fait, les enfants sont souvent touchés de manière disproportionnée par des catastrophes à évolution lente telles que celles qui frappent le Viet Nam⁷³. Bien souvent, les enfants ont peu de chance de pouvoir exprimer leurs préoccupations à l'égard des problématiques liées aux changements climatiques qui affectent leurs vies, surtout dans leurs premières années⁷⁴.

Pour remédier à la vulnérabilité des enfants, le Gouvernement du Viet Nam et ses partenaires, dont l'UNICEF, se sont lancés en 2016 dans sa cartographie, dont le fruit a permis de mettre en évidence les risques liés aux changements environnementaux et climatiques qui aggravent les vulnérabilités et les inégalités des enfants vietnamiens. La cartographie montre également que les catastrophes qui résultent de ces changements font partie des raisons pour lesquelles des enfants et leur famille ont été contraints de migrer vers d'autres régions du Viet Nam⁷⁵.

Cet exercice de cartographie axée sur les enfants s'inscrit dans tout un éventail d'initiatives de réponse aux situations d'urgence et d'efforts visant à réduire les risques auxquels les enfants sont confrontés à la suite de catastrophes et en raison des changements climatiques. En 2016, ces efforts comprenaient une intervention de grande envergure visant à répondre à la sécheresse et aux infiltrations de sel causées par le phénomène climatique El Niño. Dans ce cadre, 153 488 enfants ont bénéficié d'interventions en matière de nutrition⁷⁶.

Conjointement avec le Ministère du travail, du handicap et des affaires sociales du Viet Nam, l'UNICEF a par ailleurs codirigé une évaluation de la protection des enfants dans la province de Ninh Thuan, l'une des plus touchées du pays par la sécheresse. Cette évaluation a permis d'identifier les préoccupations liées à la protection dans des situations où les parents se voyaient contraints de migrer pour chercher un emploi, laissant leurs enfants à la charge d'autres personnes. Les recommandations de l'évaluation soulignaient le besoin d'établir un modèle de placement

en foyer à court terme pour protéger les enfants dont les parents sont contraints de migrer.

À la suite des efforts fournis pour répondre à la situation d'urgence en 2016, une Note sur la vision et le positionnement partagés du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MARD) et de l'UNICEF au sujet de la réduction du risque de catastrophes pour les enfants au Viet Nam a été rédigée. Cette note de position a cadré la réduction du risque de catastrophe pour les enfants au Viet Nam. Ce cadre a permis d'associer les interventions humanitaires à court terme aux objectifs de développement à long terme pour renforcer la résilience des enfants et de leur famille face aux changements climatiques⁷⁷. Il se concentrait également sur les vulnérabilités des enfants face aux catastrophes et fournit une plateforme de partage des bonnes pratiques susceptibles de réduire les risques encourus par ces enfants⁷⁸.

Le cadre axé sur les enfants préconisait une approche multipartites orientée sur le renforcement des systèmes de protection sociale et de protection des enfants pour combattre les inégalités profondes et remédier aux privations qui déclenchent la décision de migrer, sur l'association des familles et des communautés des enfants aux efforts de réduction des risques de catastrophe, et sur l'apport de conseils relatifs à la modification des comportements, à la communication et à la formation aux compétences de la vie courante.

On s'accorde à reconnaître que ce cadre a été très utile pour donner aux enfants la priorité dans les efforts entrepris pour atteindre les objectifs fixés dans le Cadre d'action de Sendai ainsi que les objectifs de développement durable. Ce cadre sera également utilisé pour renforcer les initiatives nationales en matière de réduction des risques de catastrophe⁷⁹ et il peut servir de modèle dans la région pour une réduction des risques centrée sur les enfants⁸⁰.

Bienvenue aux réfugiés : une histoire de peur et d'amour PAR PIA FLEIG

Il y a environ un an, deux attaques terroristes, en France et Allemagne, ébranlaient l'Europe.

Je suis allemande, et je peux vous dire que nous avons tous très peur. Plus aucun lieu, pas même une petite église de campagne, ne semblait sûr. L'Allemagne avait accueilli des millions de réfugiés et les événements semblaient échapper à tout contrôle.

Croyez-moi, je suis bien la dernière personne à défendre des idées de droite. Mais après les attaques, j'ai connu la peur et la mentalité hostile qu'elle peut entraîner. La peur voilait ma perception de la réalité et m'a poussée à des jugements hâtifs, erronés et dangereux.

De nombreux Allemands ont souhaité fermer les frontières aux réfugiés. Ils voulaient se sentir à nouveau en sécurité. C'est ce que je voulais également.

Cela fait déjà quelque temps que je suis bénévole dans un camp de réfugiés. Pour accéder à l'ancienne base militaire, je dois passer la sécurité, leur montrer mon badge d'employée et traverser des murs de briques et des clôtures de barbelés. De l'extérieur, cela semble presque un peu dangereux et vous ne savez pas trop ce qui vous attend de l'autre côté.

Eh bien, laissez-moi vous le dire : c'est très tranquille.

Des cultures, des religions et des valeurs différentes s'y côtoient et aucun incident n'est encore survenu. Derrière chaque visage se trouve une histoire, des cauchemars à outrance et un puissant désir de vivre.

J'adore y travailler. Les enfants et les jeunes adultes m'enseignent de précieuses leçons : communiquer sans mots, être amis, indépendamment de vos origines ou de vos croyances, rire à gorge déployée, rester enthousiaste et aimer.

Tous les matins, les enfants se ruent vers vous pour vous embrasser, vous partagez avec eux des jeux dont vous ne connaissez pas les règles. Les plus âgés vous apprennent à jouer au volley et vous leur enseignez des mots d'allemand. C'est comme une grande famille. Je ne vois aucune raison de ne pas les apprécier, de les percevoir comme une perturbation, et encore moins comme une menace.

Pour être honnête, je n'ai pas connu une telle paix et une telle compassion depuis bien longtemps. Si seulement notre société pouvait voir au-delà de la noirceur de leurs cheveux et de la rudesse de leur langage, nous pourrions beaucoup apprendre.

Le terrorisme représente une réelle menace dans ce monde. Mais nous ne pouvons pas répondre à

l'extrémisme par l'extrémisme. Nous ne pouvons pas juger un peuple entier à partir d'un seul homme. Un simple article dans un journal et un simple discours de politicien ne devraient pas suffire à nous précipiter vers des conclusions hâtives qui peuvent avoir de grandes conséquences. Ces dernières pourraient bien provoquer des conflits inutiles.

Au lieu de laisser la peur prendre le contrôle, nous devrions laisser l'amour s'exprimer. Je le sais désormais. Lors d'un feu d'artifice géant à Cologne, une minute de silence officielle a été organisée en hommage aux victimes des attaques terroristes. Je vous assure que pas un son n'émanait de toute la ville.

Cet instant s'est révélé d'une puissance extraordinaire, emplie d'amour et non de peur.

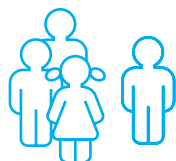
Même si j'ai également connu des instants de peur, je suis reconnaissante de pouvoir également dialoguer avec les réfugiés et apprendre d'eux. Aujourd'hui, plus que jamais, je peux dire : chers réfugiés, vous êtes toujours les bienvenus.

Pia est une Allemande de 20 ans, bénévole dans un centre de réfugiés et étudiante en école de médecine.

Chatouilles : Tesfit, 25 ans, et
Bettie, 3 ans, tous deux originaires
d'Érythrée, dans un centre de
réception en Italie.

© UNICEF/UN020042/Gilbertson VII Photo





Lutter contre la xénophobie et la discrimination

Quitter le foyer n'est qu'une étape dans le voyage des migrants et des réfugiés. Une fois que l'enfant est arrivé à destination, toute la difficulté pour lui consiste à s'intégrer à son nouvel environnement. Même dans les pays de destination, les enfants luttent contre la pauvreté et le manque d'accès aux services.

De trop nombreux enfants sont confrontés à la xénophobie et à la discrimination, alors même qu'ils essaient d'apprendre une nouvelle langue et de s'intégrer à une nouvelle culture. L'Allemagne, par exemple, a connu 3 767 attaques contre des réfugiés en 2016⁸¹.

De nombreuses initiatives sont en cours dans le monde entier pour donner aux enfants l'aide dont ils ont besoin lorsqu'ils sont confrontés à la difficulté d'intégrer un nouvel environnement. À New York, la mairie et ses partenaires des secteurs privés et publics interviennent directement auprès des communautés d'immigrés pour mettre les enfants en relation avec les services dont ils ont besoin pour se sentir chez eux.

New York : L'effort de toute une ville

Chaque année, des milliers d'enfants non accompagnés fuient la violence des gangs et la pauvreté d'Amérique

centrale et entreprennent un dangereux périple vers les États-Unis en quête d'une vie meilleure⁸².

Depuis 2013, plus de 200 000 enfants non accompagnés ont migré aux États-Unis⁸³. Entre octobre 2013 et septembre 2017, 17 488 jeunes migrants non accompagnés ont été confiés à des tuteurs dans l'État de New York⁸⁴. Nombre de ceux qui arrivent à New York ont bien du mal à s'intégrer à la vie de la métropole tout en essayant de s'y retrouver dans le dédale des procédures pour obtenir le statut d'immigration adéquat⁸⁵.

Pour les enfants sans papiers, la recherche de services dans ce nouvel environnement est entravée par la peur permanente d'être expulsé et par la stigmatisation associée à leur statut de migrant⁸⁶.

Pour lutter contre cette stigmatisation et mettre les enfants non accompagnés et sans papiers en relation avec des services d'aide, le bureau du maire en charge des questions d'immigration de la ville de New York travaille avec des agences municipales et un réseau d'ONG locales et nationales. Les interventions de la ville consistent à aider les migrants jusqu'à l'âge de 21 ans à s'inscrire à des cours adaptés à leurs besoins spécifiques, leur permettre d'accéder aux services publics d'assurance santé à

En quête de sécurité : Jalil, jeune Afghan de 15 ans, joue avec un ballon devant un refuge en Grèce.

© UNICEF/UN057943/Gilbertson VII Photo

ΠΑΤΡΙΩΤΗΣ
ΦΑΣΙΣΤΑΣ

NO ROOM FOR RACISM





Faire une pause : Un jeune Gambien de 17 ans qui réside dans un refuge pour les demandeurs d'asile, lors d'une promenade en ville.

© UNICEF/UN020027/Gilbertson VII Photo

destination des enfants et des femmes enceintes migrants, et les mettre en rapport avec des services juridiques pour leurs démarches liées à leur statut migratoire, notamment pour la demande d'asile. De plus, la ville distribue des informations complètes sur les services et les prestataires disponibles pour les migrants qui viennent d'arriver.

ActionNYC, par exemple, est un programme financé par la ville de New York qui propose des services juridiques liés à l'immigration sûrs et gratuits dans

divers quartiers, dans des écoles publiques et au sein du système des hôpitaux publics de la ville.

La ville de New York finance un ensemble de programmes qui proposent aux migrants une assistance et une représentation juridiques gratuites, notamment des services juridiques destinés aux jeunes et aux jeunes adultes, aux enfants en foyer d'accueil et aux enfants non accompagnés qui vivent à New York. Depuis 2014, la ville soutient l'Unaccompanied Minors Initiative et l'Immigrant Children Advocates' Relief Effort (ICARE), un partenariat public-privé qui offre des services juridiques et sociaux gratuits aux mineurs non accompagnés vivant à New York⁸⁷. ICARE, actuellement financé par le Conseil municipal, rassemble des organisations à but non lucratif qui se sont unies en 2014 pour faire face à l'augmentation considérable du nombre d'enfants migrants à New York.

Terra Firma représente également les enfants non accompagnés. Cette organisation, fondée en 2013 dans le cadre d'un partenariat entre Catholic Charities, le Children's Hospital at Montefiore et le Children's Health Fund, fournit aux enfants migrants sans papiers un soutien psychosocial d'ensemble, des services juridiques et des soins de santé. Ce modèle repose sur la constatation selon laquelle les enfants migrants sont souvent traumatisés, ce qui peut affecter leur santé et leur statut juridique.

Terra Firma propose en outre des cours d'anglais, de nutrition et de sport, et l'association a même sa propre équipe de football. Ces activités permettent aux enfants migrants d'avoir une adolescence plus stable, leur donnant ainsi la confiance nécessaire pour s'intégrer à la société, forger des amitiés et combattre la discrimination et la stigmatisation⁸⁸.

En 2013, Terra Firma venait en aide à 15 enfants migrants ; aujourd'hui, ce nombre dépasse 400. L'association élargit ses services pour inclure les familles migrantes récemment arrivées qui, pour la plupart, sont de jeunes mères avec leurs enfants qui fuient une extrême violence.



Déplacés internes : Un marché non loin du camp de Sin Tet Maw pour les déplacés internes au Myanmar.

© UNICEF/UN061837/Brown

Italie : Des protections juridiques qui encouragent l'intégration

Quitter le foyer n'est qu'une étape dans le voyage des migrants et des réfugiés. Une fois que l'enfant est arrivé à destination, toute la difficulté pour lui consiste à s'intégrer à son nouvel environnement.

Pour que les enfants déracinés s'intègrent à une nouvelle société, la loi doit les traiter sur un pied d'égalité avec les autres. Pour protéger les enfants de la discrimination, des agressions, des mauvais traitements et de la négligence, le Parlement italien a adopté les lois Legge Zampa (dispositions de protection) en mars 2017 après une campagne de plaidoyer de deux ans menée par des organisations œuvrant pour les droits de l'enfant⁸⁹.

La loi, qui crée un cadre législatif pour protéger les enfants réfugiés et migrants, représente le premier texte législatif complet pour les enfants non accompagnés en Italie. Concrètement, elle comprend des dispositions budgétaires et six mesures de principe⁹⁰ :

1. Empêcher le renvoi des enfants non accompagnés et séparés vers un pays d'origine où ils seraient en danger ;
2. Réduire le temps que ces enfants passent dans les centres d'accueil initiaux ;
3. Promouvoir la tutelle des enfants grâce à des bénévoles dûment formés issus de l'agence régionale pour les enfants et les jeunes et encourager le recours à des foyers et familles d'accueil ;
4. Harmoniser et améliorer les procédures d'évaluation de l'âge d'une manière adaptée à l'enfant ;
5. Établir un système d'accueil national structuré et simplifié doté de normes minimales dans toutes les infrastructures d'accueil ;
6. Encourager le recours à grande échelle à des médiateurs culturels qualifiés pour communiquer et interpréter les besoins des adolescents vulnérables.

CONCLUSION

En 2015, environ 50 millions d'enfants dans le monde ont migré d'un pays à un autre ou ont été déplacés de force. Plus de la moitié (28 millions) ont fui les horreurs des conflits, la violence et l'insécurité⁹¹. Pour des millions d'entre eux, le périple vers la sécurité a été une véritable épreuve.

Ils sont bien trop nombreux à avoir échoué. D'autres ont survécu et, grâce à l'aide nécessaire, ont réussi et ont contribué à la paix et à la prospérité de leur nouveau foyer.

En 2018, les États membres des Nations Unies ainsi que leurs partenaires concluront deux pactes mondiaux (le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières) qui fixeront des normes internationales sur la manière dont les gouvernements et les communautés gèrent les réfugiés et les migrants qui arrivent à leurs frontières.

Les problématiques abordées dans les pactes ne traiteront pas uniquement des frontières, de la main-d'œuvre et de la sécurité. Elles traiteront des personnes. Elles auront un impact sur l'avenir de millions d'enfants, de tous les âges, de tous les milieux, de toutes les cultures et de toutes les capacités.

Le détail des pactes peut guider les États membres à concrétiser la responsabilité qui leur incombe de protéger et de prendre en charge ceux qui comptent parmi les enfants les plus vulnérables au monde : les migrants, les déplacés et les réfugiés.

Comme le montre le présent rapport, il est tout à fait possible et concrètement réalisable de protéger les enfants et de les prendre

Encadré 12 : L'Initiative pour les droits de l'enfant dans les pactes mondiaux

L'Initiative pour les droits de l'enfant dans les pactes mondiaux, qui travaille à l'adoption des pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrants, a été lancée par une coalition d'organisations dans le but de sensibiliser l'opinion aux droits des enfants déracinés et des enfants touchés d'une manière ou d'une autre par la migration.

Cette initiative s'appuie sur la Convention relative aux droits de l'enfant et sur des directives du Comité des droits de l'enfant pour défendre une approche commune en matière de protection des enfants déracinés dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et dans le Pacte mondial sur les réfugiés.

À l'occasion de la Conférence mondiale sur les enfants en déplacement, qui s'est déroulée à Berlin en 2017, des représentants de gouvernements, de la société civile, des institutions multilatérales et du secteur privé se sont fixé une stratégie mondiale robuste visant à protéger les droits de l'enfant.

Lors de la conférence de Berlin, les organisations internationales sont convenues de recommandations à inclure dans les pactes, notamment : intégration des services de protection et soins des enfants tout au long de leur périple en tant que migrant ou réfugié, reconnaissance des besoins spécifiques des enfants non accompagnés et séparés, accès sur un pied d'égalité à l'éducation, aux soins de santé et à une couverture sociale pour les enfants migrants et réfugiés. Les recommandations soulignent également à quel point il est important, pour les enfants migrants et réfugiés, mais aussi pour les communautés d'accueil, de lutter contre la discrimination et la xénophobie et d'élargir les voies de migration régulières pour les enfants et les familles.

Source : L'initiative pour les droits de l'enfant dans les Pactes mondiaux, <<http://www.childrenonthe move.org/>> ; Bhabha, Jacqueline et Mike Dottridge et Amy Hong, « Child Rights in the Global Compacts: Recommendations for protecting, promoting and implementing the human rights of children on the move in the proposed global compacts », document de travail, L'initiative pour les droits de l'enfant dans les Pactes mondiaux, 30 mai 2017, <http://www.childrenonthe move.org/wp-content/uploads/2017/02/Draft-2-of-working-document_clean_5-June-2017.pdf>.

en charge tout au long de leur périple en tant que migrants et réfugiés. Cette tâche peut être couronnée de succès lorsque les



Le vaste monde : Des adolescents migrants indiquent le chemin qu'ils ont parcouru afin de rejoindre un centre pour les demandeurs d'asile en Italie.

© UNICEF/UN020011/Gilbertson VII Photo

Encadré 13 : Conseils pour une mise en œuvre efficace des pactes mondiaux en faveur des enfants

En septembre 2017, après deux années d'intenses consultations avec les organisations de la société civile et les associations des droits de l'enfant et des migrants, le Comité des droits de l'enfant et le Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ont adopté quatre Observations générales conjointes. Les documents examinent la question de la protection des travailleurs migrants et de leur famille et tracent les grandes lignes des obligations des gouvernements relatives aux droits fondamentaux des enfants migrants, dans les pays d'origine, de transit, de destination ou de retour.

Les Observations générales conjointes visent à protéger les droits de l'enfant qui sont particulièrement mis à mal dans le contexte de la migration internationale. Les observations sont les suivantes : attirer l'attention des gouvernements sur les directives concernant l'élaboration des politiques qui protègent les enfants et leurs droits lorsqu'ils migrent à l'étranger ; promouvoir une interprétation claire des dispositions pertinentes de la Convention pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et de la Convention relative aux droits de l'enfant ; participer à la mise en œuvre continue de ces conventions ; souligner la pertinence d'une approche fondée sur les droits pour répondre aux besoins des enfants qui migrent au-delà des frontières.

Les conseils que contiennent ces Observations générales conjointes s'appliquent de manière égale à tous les États parties à la Convention des droits de l'enfant et à la Convention pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

gouvernements travaillent main dans la main avec leurs voisins, les communautés d'accueil, les bénévoles et les partenaires locaux et internationaux.

Les cas présentés dans ce rapport mettent en évidence certains facteurs clés qui peuvent aider les gouvernements et leurs partenaires à mettre le plan d'action en pratique. Ils soulignent l'importance des points suivants :

1. Investir dans des systèmes nationaux solides de protection infantile pour protéger les enfants déracinés de l'exploitation et de la violence.

Les pactes mondiaux devraient exhorter les États membres à fournir des soins et des services de protection infantile adaptés et intégrés à tous

les réfugiés et migrants à partir du moment où ils arrivent à la frontière. Comme le montre l'exemple de la Suède, la protection commence dès l'identification d'un enfant et se poursuit lorsque les services locaux de protection des enfants assignent à chaque enfant non accompagné un agent qui lui est dédié. En Allemagne et en Afrique de l'Ouest, les autorités ont utilisé les systèmes existants de protection des enfants pour créer des services de protection consacrés aux enfants réfugiés et migrants. Comme le montrent ces exemples, lorsque les pays investissent dans des systèmes de protection des enfants, ils jettent les fondements du soutien et de la prise en charge des enfants déracinés. Ces fondements ne peuvent être créés qu'avec des assistants sociaux qui comprennent l'importance des droits de l'enfant et qui sont formés à évaluer les risques et à mettre en œuvre des normes relatives à leur prise en charge et à leur protection. Les études de cas soulignent également l'importance de la coopération transfrontalière et des mécanismes de protection des enfants, indépendamment de leur situation géographique.

2. Engagements politiques en matière de modalités de prise en charge de substitution pour mettre fin progressivement à la pratique de détention des enfants au motif de leur statut migratoire.

Les pactes doivent reposer sur l'engagement que les États membres ont pris en signant la Déclaration de New York et le renforcer, afin d'éliminer progressivement la détention des enfants aux fins de détermination de leur statut migratoire. Avec l'aide des institutions des Nations Unies et des organisations de la société civile, les gouvernements doivent identifier et mettre en œuvre des alternatives à la détention qui respectent les droits des enfants et leur intérêt supérieur et qui permettent aux enfants réfugiés et migrants de rester avec les membres de leur famille ou leur tuteur en attendant de trouver une solution au problème de leur statut migratoire. Pour mettre un terme à cette pratique, il est impératif de disposer de données

probantes et d'informations fiables sur la détention des enfants. Les exemples qui figurent dans ce rapport illustrent également la manière dont les organisations indépendantes pour les droits de l'homme suivent la situation et plaident pour un engagement politique en faveur d'alternatives à la détention des enfants migrants et réfugiés.

3. Enregistrement des naissances et mécanismes de regroupement pour que les familles restent ensemble et que les enfants bénéficient d'un statut juridique.

Les États doivent élargir les services d'enregistrement des naissances existants pour inclure les enfants migrants et réfugiés, prendre des mesures pour accorder le statut de résident aux enfants migrants et réfugiés de différentes manières, et promulguer des dispositions juridiques spécifiques pour confirmer le droit des enfants à participer aux décisions qui les concernent. Les pactes mondiaux doivent réaffirmer les engagements de la Déclaration de New York pour fournir aux autorités de protection de l'enfance et d'immigration les compétences et les ressources nécessaires pour identifier et examiner les enfants vulnérables, surtout ceux qui sont non accompagnés ou qui ont été séparés, et lancer les démarches nécessaires pour les rapprocher de leur famille. Comme le montrent les exemples de l'Afghanistan et du Soudan du Sud, rapprocher les enfants vulnérables des membres de leur famille suppose des mécanismes d'orientation communs, une coopération transfrontalière et des procédures claires pour déterminer le statut des enfants migrants.

4. Prise en charge et accès complets aux services qui aident les enfants déracinés à rester scolarisés et en bonne santé.

Les enfants qui ont été déracinés ont les mêmes besoins et les mêmes droits que les autres enfants. Les gouvernements s'efforcent déjà

d'apporter santé, éducation et assistance sociale à tous les enfants de leur pays. Cependant, la Convention relative aux droits de l'enfant garantit le respect de ces droits à tous les enfants, indépendamment de leur origine et de leur statut migratoire. Cette garantie de protection et de prise en charge des enfants réfugiés et migrants vulnérables est réaffirmée dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Afin de respecter ces obligations, les pactes mondiaux peuvent inclure des mesures concrètes pour :

- Fournir protection, abri, nutrition, éducation, eau et hygiène à tous les enfants migrants et réfugiés
- Proposer une prise en charge psychosociale à ceux qui ont subi des bouleversements ou des traumatismes
- Mettre en place des pare-feu entre les prestataires de services et les services d'immigration et de police afin de tisser une relation de confiance avec les enfants qui en ont le plus besoin
- Encourager la collaboration transfrontalière et la coopération de tous les secteurs d'intervention humanitaire et de développement

Comme le montre le présent rapport, ces recommandations peuvent être mises en pratique. Au Liban, les partenaires du gouvernement et la communauté internationale ont fait preuve d'ambition pour éviter que les enfants syriens ne soient privés de précieuses années d'enseignement à cause de leur statut de réfugié. En parallèle, le Gouvernement du Liban a renforcé le système de l'école publique pour les élèves libanais. L'initiative L'éducation ne peut pas attendre illustre l'engagement des donateurs à proposer des possibilités similaires à d'autres enfants touchés par des situations d'urgence à travers le monde. Comme le montre le cas de la République-Unie de Tanzanie, il est plus facile d'aider

les réfugiés lorsque les membres de leur communauté sont eux-mêmes impliqués dans l'effort.

5. Répondre aux causes qui déracinent les enfants pour s'assurer que la migration est bien un choix et non une nécessité.

Les pactes mondiaux doivent davantage encourager la coopération et l'investissement dans des initiatives qui soutiennent le développement durable et créent des communautés au sein desquelles les enfants ne sont pas forcés de quitter leur foyer. Pour beaucoup trop d'enfants, la migration est la seule échappatoire face à la violence omniprésente ou à des crises prolongées et la seule alternative à un avenir limité en matière d'apprentissage et d'opportunités professionnelles. La pauvreté incite également les enfants à rechercher de meilleures possibilités. De fait, les raisons pour lesquelles les enfants partent sont souvent complexes.

En plus de remédier aux problèmes qui incitent les enfants à quitter leur foyer, les pactes doivent mettre en place plusieurs voies sûres et régulières pour la migration, à l'intention des enfants en particulier.

Pour que les enfants puissent vivre en paix et s'épanouir dans leur communauté d'origine, les initiatives internationales et nationales doivent s'efforcer de résoudre les conflits prolongés, reconstruire l'État de droit et combattre la violence généralisée qui sévit dans trop de communautés. Et c'est dans ces communautés affectées que ces initiatives doivent trouver leur origine.

Comme le montrent les différents exemples de l'Amérique centrale, une aide technique et financière peut permettre aux communautés, aux écoles et aux enfants de participer à la mise en place de méthodes créatives pour prévenir la violence et y répondre. Au Viet Nam, le gouvernement a travaillé avec des enfants, des familles et des

communautés pour identifier des manières de se préparer et de s'adapter aux effets des changements climatiques. Comme les changements climatiques continuent de perturber des communautés du monde entier, des initiatives similaires seront nécessaires pour que les enfants ne croient plus que la migration soit leur unique chance de salut.

6. Soutenir activement l'intégration et l'inclusion par le biais d'une action collective pour protéger les enfants déracinés de la discrimination et de la xénophobie.

Bien que les migrations remontent à la nuit des temps, les enfants migrants et réfugiés font encore régulièrement face à la discrimination et à la xénophobie – au cours de leur périple mais aussi dans leur nouvel environnement. Les communautés visionnaires ont reconnu que l'intégration et l'inclusion des enfants et des familles migrants et réfugiés dès leur arrivée profitaient à tout le monde. Elle est bénéfique aux enfants, aux familles et aux nations. Les gouvernements doivent établir des lois nationales fortes, comme en Italie, qui encouragent l'inclusion des migrants. À New York, les autorités locales, des chefs communautaires, des organisations religieuses, des ONG et le secteur privé se sont unis pour offrir aux migrants et aux réfugiés toute une gamme de services d'assistance conçus pour faciliter leur intégration. Le cadre d'action global pour les réfugiés reconnaît l'importance d'inclure les communautés d'accueil comme partenaires égaux dans les programmes destinés aux réfugiés et souligne qu'il importe d'identifier les avantages de l'inclusion et de l'intégration, pour tous.

À l'heure où les responsables gouvernementaux et les experts rédigent le Pacte mondial sur les réfugiés et le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, une occasion unique leur est offerte de rassembler les ressources, l'engagement et la volonté politique nécessaires pour protéger et prendre en charge les enfants réfugiés, migrants et



Un regard tourné vers l'avenir : Sidra, 7 ans, devant son refuge du camp de Zaatari.

© UNICEF/UN047914/Herwig

déracinés. Ils ont la possibilité d'assumer ensemble cette responsabilité et d'investir en faveur des enfants déracinés et des communautés d'accueil où ceux-ci construiront leur nouveau foyer. Les dirigeants et experts peuvent décider de transcender les frontières pour protéger les enfants au cours de leur périple, depuis leur pays d'origine jusqu'à leur pays de destination et, souvent, sur le chemin du retour.

Les deux nouveaux pactes mondiaux ont le pouvoir de mettre en place des voies de migration sûres et bien gérées pour les enfants qui se déplacent en quête de protection et d'opportunité. Pour les enfants migrants, déplacés et réfugiés, ces voies ne sont pas seulement une question de frontières à respecter ou à franchir. Elles représentent la voie de l'avenir, le leur et le nôtre.

NOTES DE FIN

- 1 Organisation de coopération et de développement économiques, « La migration est-elle bénéfique à l'économie ? », Débats sur la politique de migration, OCDE, Paris, mai 2014, <<https://www.oecd.org/migration/OECD%20Migration%20Policy%20Debates%20Numero%202.pdf>>.
- 2 Organisation de coopération et de développement économiques, « La migration est-elle bénéfique à l'économie ? », Débats sur la politique de migration, OCDE, Paris, mai 2014.
- 3 International Labour Organization, *Decent work for migrants and refugees*, ILO, Geneva, September 2016, p. 2, <<http://bit.ly/2zA3wem>>.
- 4 Organisation de coopération et de développement économiques, « La migration est-elle bénéfique à l'économie ? », Débats sur la politique de migration, OCDE, Paris, mai 2014, <<https://www.oecd.org/migration/OECD%20Migration%20Policy%20Debates%20Numero%202.pdf>>.
- 5 Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, « Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants », A/RES/71/1, 19 septembre 2016, <http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/71/1&referer=/english/&Lang=F>.
- 6 Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, « Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants », p. 2.
- 7 Ibid., p. 6.
- 8 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Déracinés : une crise de plus en plus grave pour les enfants réfugiés et migrants*, UNICEF, New York, septembre 2016, pp. 111-112.
- 9 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Un enfant est un enfant : Protéger les enfants en déplacement contre la violence, la maltraitance et l'exploitation*, UNICEF, New York, mai 2017, p. 6.
- 10 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Un enfant est un enfant : Protéger les enfants en déplacement contre la violence, la maltraitance et l'exploitation*, UNICEF, New York, mai 2017, p. 36.
- 11 UNICEF : Données de l'équipe européenne pour les réfugiés et la migration.
- 12 Réponse nationale de l'Allemagne pour l'UNICEF.
- 13 Bundesinitiative zum Schutz von geflüchteten Menschen in Flüchtlingsunterkünften, <<http://www.gewaltschutz-gu.de/gewaltschutz-gu.de/content/e5119/e5235/Mindeststandards2017.pdf?preview=preview>>, consulté le 7 novembre 2017.
- 14 Bundesinitiative zum Schutz von geflüchteten Menschen in Flüchtlingsunterkünften, <http://www.gewaltschutz-gu.de/gewaltschutz-gu.de/content/e5119/e5176/Arbeitsplatzbeschreibung_KoordinatorInnenStand01-17.pdf?preview=preview>, consulté le 7 novembre 2017.
- 15 Les États membres participants sont le Bénin, le Burkina Faso, Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, la Sierra Leone, le Sénégal et le Togo.
- 16 Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, PROTOCOLE A/P.1/5/79 sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, <http://documentation.ecowas.int/download/en/legal_documents/protocols/PROTOCOL%20RELATING%20TO%20FREE%20MOVEMENT%20OF%20PERSONS.pdf>, consulté le 12 novembre 2017.
- 17 Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, « CEDEAO : Libre circulation des personnes », <<https://www.uneca.org/pages/ecowas-free-movement-persons>>, consulté le 12 novembre 2017.
- 18 Commission de la CEDEAO sur « L'approche commune de la CEDEAO sur la migration » HCR <<http://www.unhcr.org/fr/4b151cb1e.pdf>>, consultée le 12 novembre 2017.
- 19 Secrétariat régional pour les migrations mixtes (RMMS), Afrique de l'Ouest, *Les migrations mixtes en Afrique de l'Ouest : Données, itinéraires et vulnérabilités des personnes en déplacement - résumé détaillé*, RMMS Afrique de l'Ouest, août 2017, p. 9 <<https://data2.unhcr.org/en/documents/download/59082>>.
- 20 Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, *Procédures et normes de soutien de la CEDEAO pour la protection et la réintégration des enfants vulnérables en déplacement et des jeunes migrants*, mises à jour en juin 2016, CEDEAO, Sénégal, juin 2016, p. 3, <<http://www.resao.org/wp-content/uploads/2017/08/ECOWAS-standards-children-on-the-move-1.pdf>>.
- 21 Ibid., p. 7.
- 22 Bhabha, Jacqueline et Mike Dottridge et Amy Hong, « Les droits de l'enfant dans les pactes mondiaux : Recommandations pour la protection, la promotion et la mise en œuvre des droits de l'enfant en déplacement dans les pactes mondiaux proposés », document de travail, Initiative pour les droits de l'enfant dans les pactes mondiaux, 30 mai 2017, p. 24, <http://www.childrenonthemove.org/wp-content/uploads/2017/02/Draft-2-of-working-document_clean_5-June-2017.pdf>.
- 23 Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Commissaire aux affaires sociales et de genre, *Procédures et normes de la CEDEAO pour la protection et la réintégration des enfants vulnérables en déplacement*, CEDEAO, novembre 2011, pp. 3-4.
- 24 Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, *Procédures et normes de soutien de la CEDEAO pour la protection et la réintégration des enfants vulnérables en déplacement et des jeunes migrants*, mises à jour en juin 2016, CEDEAO, Sénégal, juin 2016, <<http://www.resao.org/wp-content/uploads/2017/08/ECOWAS-standards-children-on-the-move-1.pdf>>.
- 25 Commission européenne, La protection des enfants migrants, {SWD (2017) 129 final}, Communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil, COM (2017) 211 final, Bruxelles, 12 avril 2017, p. 15 du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Un enfant est un enfant : Protéger les enfants en déplacement contre la violence, la maltraitance et l'exploitation*, UNICEF, New York, mai 2017, p. 30.
- 26 Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Au-delà de la détention : Une stratégie mondiale visant à soutenir les gouvernements pour mettre fin à la détention des demandeurs d'asile et des réfugiés – 2014-2019*, HCR, Genève, août 2016. <<http://www.unhcr.org/en-us/protection/detention/57b579e47/unhcr-global-strategy-beyond-detention-progress-report.html>>.
- 27 Estimations officielles de la part du gouvernement, cependant, le HCR estime ceux-ci à environ 46 000 dans le pays en octobre 2017.
- 28 Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Zambie : Progrès réalisés dans le cadre de la stratégie mondiale au-delà de la détention 2014-2019*, Mi-2016, HCR, Genève, <<http://www.unhcr.org/57b5842c7.pdf>>.

- 29 Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, *Vision mondiale des opérations internationales du HCR, Zambie*, <<http://reporting.unhcr.org/node/10322?y=2016#year>>, consulté le 24 septembre 2017.
- 30 UNICEF Zambie
- 31 Gouvernement de la République de Zambie, Directives pour l'assistance à la protection des migrants vulnérables en Zambie, <https://www.iom.int/files/live/sites/iom/files/Country/docs/Guidelines_Protection-Assistance-for-Vulnerable-Migrants.pdf>.
- 32 Voir par exemple : *Un voyage épouvantable : Sur les routes de la Méditerranée, les enfants et les jeunes exposés à la traite et à l'exploitation*, OIM et UNICEF, juin 2017.
- 33 Organisation internationale pour les migrations, « Retour des Afghans en situation irrégulière », Rapport de situation hebdomadaire, 22-28 octobre 2017, <https://www.iom.int/sites/default/files/situation_reports/file/Afghanistan_SR_20171015-21.pdf>, consulté le 2 novembre 2017.
- 34 Profil du statut politique et socioéconomique des mineurs non accompagnés expulsés via le poste-frontière d'Isam-Qala, Kaboul, août 2011.
- 35 Procédures opérationnelles standard pour le système de protection des mineurs non accompagnés et séparés expulsés d'Iran via le poste-frontière d'Isam-Qala, version révisée de décembre 2016.
- 36 Bureau de pays de l'UNICEF en Afghanistan.
- 37 Bulletin humanitaire de OCHA sur le Soudan du Sud Numéro 16, 27 octobre 2017, p. 4, <<http://bit.ly/2Adg71a>>.
- 38 Ibid.
- 39 HCR, Situation au Soudan du Sud, mise à jour régionale de septembre 2017, p. 1, <<http://bit.ly/2gYQ6xA>>.
- 40 UN-OCHA, sous-groupe pour la protection de l'enfance au Soudan du Sud, « Stratégie 2017-2018 pour la réponse humanitaire du sous-groupe pour la protection de l'enfance », juin 2017, <https://www.humanitarianresponse.info/system/files/documents/files/ssd_cpssc_strategy_july_2017.pdf>, consulté le 25 octobre 2017.
- 41 Entretien avec le bureau de pays du Soudan du Sud.
- 42 Bureau de pays de l'UNICEF au Soudan du Sud.
- 43 Nicolai, Susan, et al., *L'éducation ne peut pas attendre : une crise de plus en plus grave pour les enfants réfugiés et migrants*, ODI, Londres, mai 2016, p. 10, cité dans le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Déracinés : une crise de plus en plus grave pour les enfants réfugiés et migrants*, UNICEF, New York, septembre 2016, p. 40.
- 44 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « Crise des réfugiés et des migrants en Europe », Rapport de situation humanitaire n° 25, juillet-septembre 2017, <childrenonthemove.org>.
- 45 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Éducation déracinée : Une éducation pour chaque enfant migrant, réfugié et déplacé*, UNICEF, septembre 2017, p. 16.
- 46 Ibid.
- 47 Nations Unies, État de la Convention relative aux droits de l'enfant, Rapport du Secrétaire général, A/71/413, Nations Unies, New York, 27 septembre 2016, <http://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=A/71/413&Lang=en>.
- 48 Ministère libanais de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, *Atteindre tous les enfants avec l'éducation au Liban III*, août 2016, <http://www.mehe.gov.lb/uploads/file/2016/Oct/RACE%20II_FINAL%20Narrative_29AUG2016.pdf>.
- 49 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Éducation déracinée, une éducation pour chaque enfant migrant, réfugié et déplacé*, septembre 2017, <https://www.unicef.org/media/files/Education_Uprooted_DIGITAL.pdf>.
- 50 Ibid.
- 51 Ibid.
- 52 Ibid.
- 53 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Rapport de situation en Tanzanie, Cadre d'action pour les réfugiés du Burundi - janvier à juin 2017, UNICEF Tanzanie, août 2017.
- 54 Ibid.
- 55 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Rapport sur la situation humanitaire en Tanzanie, juillet-septembre 2017, septembre 2017, p. 3, <https://www.unicef.org/appeals/files/UNICEF_Tanzania_Humanitarian_Situation_Report_September_2017.pdf>.
- 56 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Rapport de situation en Tanzanie, Cadre d'action pour les réfugiés du Burundi - juillet à septembre 2017, UNICEF Tanzanie, octobre 2017.
- 57 Bassam Abu Hamad, et al., *Une promesse de demain : Les effets de l'aide financière du HCR et de l'UNICEF sur les réfugiés syriens*, Overseas Development Institute, Londres, octobre 2017 ; et bureau de pays de l'UNICEF en Jordanie.
- 58 Norwegian Refugee Council, *To Hide or Flee? Education and the humanitarian situation in Honduras*, NRC, <<https://www.nrc.no/globalassets/pdf/reports/to-hide-or-flee---the-humanitarian-situation-in-honduras.pdf>>.
- 59 <https://www.unicef.org/honduras/Informe_situacion_maras_pandillas_honduras.pdf>, p. 35–37. Voir également Cohan, Lorena, et al., *Honduras Cross-Sectoral Youth Violence Prevention Assessment: Final report*, United States Agency for International Development and Proyecto Metas, novembre 2013, p. 4, <http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PA00K2H3.pdf>.
- 60 <https://www.wilsoncenter.org/sites/default/files/david_morales_-_ntca_presentation.pdf>.
- 61 United States Customs and Border Protection, « United States Border Patrol Southwest Family Unit Subject and Unaccompanied Alien Children Apprehensions Fiscal Year 2016 », <<https://www.cbp.gov/newsroom/stats/southwest-border-unaccompanied-children/fy-2016>>, consulté le 27 octobre 2017>.
- 62 UNICEF Honduras, *UNICEF Annual Report 2016: Honduras*, <https://www.unicef.org/about/annualreport/files/Honduras_2016_COAR.pdf>.
- 63 <[https://www.unicef.org/elsalvador/Plan_de_accion_GOES-UNICEFv3\(1\).pdf](https://www.unicef.org/elsalvador/Plan_de_accion_GOES-UNICEFv3(1).pdf)>, p. 16.

- 64 UNICEF El Salvador, *UNICEF Annual Report 2016: El Salvador*, <https://www.unicef.org/about/annualreport/files/EI_Salvador_2016_COAR.pdf>.
- 65 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Rêves brisés Le périlleux voyage des enfants d'Amérique centrale vers les États-Unis*, UNICEF, New York, août 2016, <<https://www.unicef.org/french/media/files/UN028949.pdf>>, p. 10.
- 66 UNICEF El Salvador, *UNICEF Annual Report 2016: El Salvador*, <https://www.unicef.org/about/annualreport/files/EI_Salvador_2016_COAR.pdf>, p. 3–4.
- 67 Pour une liste complète des résultats, consulter <https://www.unicef.org/about/annualreport/files/EI_Salvador_2016_COAR.pdf>, p. 16.
- 68 Estrategia para la Construcción de Paz, Convivencia y Ciudadanía. Pour une description complète de la stratégie (en espagnol), consulter <http://cinde.org.co/sitio/contenidos_mo_msitio.php?c=868&tags=2&ccatsede=793&color=FF4000>.
- 69 Ibid.
- 70 Matías Lindemann, « Honduras moving towards violence-free schools », UNICEF Honduras, Stories from the Field, octobre 2017.
- 71 UNICEF Viet Nam, « Viet Nam Humanitarian Situation Report No. 17 », 31 mai 2017, <https://www.unicef.org/appeals/files/UNICEF_Viet_Nam_Humanitarian_Situation_Report_31_May_2017.pdf>.
- 72 Kreft, Sönke, David Eckstein et Inga Melchior, « Global Climate Risk Index 2017 », document d'information, Germanwatch, Bonn, novembre 2016, <<https://germanwatch.org/de/download/16411.pdf>>, p. 6.
- 73 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Unless We Act Now, The impact of climate change on children*, UNICEF, New York, novembre 2015, p. 8 et p. 22, <https://www.unicef.org/publications/files/Unless_we_act_now_The_impact_of_climate_change_on_children.pdf>, <https://www.alnap.org/pool/files/alnap-provention_lessons_on_slow-onset_disasters.pdf>.
- 74 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Exploring the Gap Impact of Climate Change on Children in South Africa*, UNICEF Afrique du Sud, Pretoria, 2011, <https://www.unicef.org/southafrica/SAF_resources_climatechange.pdf>.
- 75 UNICEF Viet Nam, 'UNICEF Annual Report 2016: Viet Nam', <https://www.unicef.org/about/annualreport/files/Viet_Nam_2016_COAR.pdf>.
- 76 UNICEF Viet Nam
- 77 UNICEF Viet Nam, 'Viet Nam Humanitarian Situation Report No. 15', 14 March 2017, <https://www.unicef.org/appeals/files/UNICEF_Viet_Nam_Situation_Report_14_March_2017.pdf>.
- 78 Ibid.
- 79 UNICEF Viet Nam, 'Viet Nam Humanitarian Situation Report No. 17', 31 May 2017, <https://www.unicef.org/appeals/files/UNICEF_Viet_Nam_Humanitarian_Situation_Report_31_May_2017.pdf>.
- 80 UNICEF Viet Nam, 'UNICEF Annual Report 2016: Viet Nam', <https://www.unicef.org/about/annualreport/files/Viet_Nam_2016_COAR.pdf>.
- 81 Der Sachverständigenrat deutscher Stiftungen für Integration und Migration, Fakten zur Asylpolitik, 1st Halbjahr, SVR, Hamburg, 23 août 2017, <https://www.svr-migration.de/wp-content/uploads/2017/08/SVR_Fakten_zur_Asylpolitik.pdf>.
- 82 Douane et protection de la frontière des États-Unis, « United States Border Patrol Southwest Family Unit Subject and Unaccompanied Alien Children Apprehensions Fiscal Year 2016 », <<https://www.cbp.gov/newsroom/stats/southwest-border-unaccompanied-children/fy-2016>>.
- 83 Douane et protection de la frontière des États-Unis (CBP), <<https://www.cbp.gov/newsroom/stats/southwest-border-unaccompanied-children/fy-2016>>. Remarque : ces chiffres correspondent à l'année fiscale.
- 84 Département de la santé et des services humains des États-Unis, Bureau du transfert des réfugiés, « Unaccompanied Alien Children Released to Sponsors by State », 30 juin 2017, <<https://www.acf.hhs.gov/orr/resource/unaccompanied-alien-children-released-to-sponsors-by-state>>, consulté le 11 novembre 2017>.
- 85 Fordham University School of Law and Vera Institute of Justice, *Unaccompanied Immigrant Youth in New York: Struggle for identity and inclusion – A participatory action research study – Report on study findings*, août 2015, <https://www.fordham.edu/download/downloads/id/2416/unaccompanied_immigrant_youth_in_new_york_august_2015.pdf>.
- 86 Entretien avec Cristina Muñoz de la Peña, psychologue en pédiatrie affiliée au centre médical Montefiore dans le Bronx et cofondatrice de Terra Firma.
- 87 <<https://council.nyc.gov/press/2016/08/12/88/>>.
- 88 Entretien avec Cristina Muñoz de la Peña.
- 89 Fonds des Nations Unies pour l'enfance et Organisation internationale pour les migrations, *Un voyage épouvantable : Sur les routes de la Méditerranée, les enfants et les jeunes exposés à la traite et à l'exploitation*, 2017, p. 49, <https://www.unicef.org/publications/files/Harrowing_Journeys_Children_and_youth_on_the_move_across_the_Mediterranean.pdf>, citant The Law Library of Congress, « Italy: Protection of unaccompanied foreign minors », citant Disposizioni in materia di misura di protezione dei minori stranieri non accompagnati (Disposizioni relatives aux mesures de protection des mineurs étrangers non accompagnés) (loi n° 47), Gazzetta Ufficiale, 21 avril 2017, Normattiva.
- 90 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, « UNICEF hails new Italian law to protect unaccompanied refugee and migrant children as model for Europe », communiqué de presse, 29 mars 2017, <https://www.unicef.org/media/media_95485.html>, consulté le 13 novembre 2017>.
- 91 Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Déracinés : une crise de plus en plus grave pour les enfants réfugiés et migrants*, UNICEF, New York, septembre 2016, p. 3, <https://www.unicef.org/publications/files/Uprooted_Executive_Summary_Sept_2016_French.pdf>.

Chacun d'entre nous est un migrant. Ce monde est fait pour être exploré. Nous sommes tous égaux, peu importe où nous allons et nous devrions être traités en tant que tels. De plus, rien n'est jamais acquis, vous pourriez vous-même avoir à migrer un jour.

Migrant de 18 ans originaire d'Afrique de l'Ouest

unicef  | pour chaque enfant

Publié par la Division des programmes de l'UNICEF
3 United Nations Plaza, New York, NY 10017, États-Unis
ISBN : 978-92-806-4942-0

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Décembre 2017

